Assemblée Législative

ABONNEMENS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $4 six mois, $2.— Aux Etats-Unis, un an, $5 ; six mois, $2.50. En Angleterre, un an, $6 ; six mois, $3. — En France, un an $12 ; six mois, $6.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1. — Aux Etats-Unis, un an, $2.50 ; six mois, $1.25. — En Angleterre, un an, $3 ; six mois, $2.50. — En France, un an, $6 ; six mois, $2.50.

☞Les abonnemens datent du 1er et du 15 de chaque mois On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois.— Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation, pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste tout à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications a DORION ET CIE., rue Ste.-Thérèse No. 7, Montréal, C. E

LE PAYS.

DORION et Cie., Propriétaires-Editeurs.

ANNONCES

Première insertion 8 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $30 pour l'année et $16 pour six mois ; le demi-carré de 10 lignes $18 pour l'année et $10 pour six mois, avec privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $1.50 pour un mois.

☞ Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchies sont refusés.

VOL. XIV. Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, SAMEDI MATIN, 1er AVRIL 1865. No. 32.

ASSURANCES.

☞**Compagnie d'Assurance Pro**-vinciale du Canada.—Cette Compagnie étant toute canadienne, composée d'un corps nombreux et respectable d'Actionnaires, a un droit incontestable au patronage du public Canadien, et d'après l'extrait suivant du Rapport Annuel du Commerce pour le Haut-Canada, pour l'année 1860, on verra que cette Compagnie jouit d'une haute position dans l'estime du public :

"LA PROVINCIALE ne le cède à aucune autre sous le rapport de l'augmentation des affaires, de la bonne administration générale et de la force de sa position."

LES ASSURANCES CONTRE LE FEU sont au plus bas prix ; on assure pareillement au taux le moins élevé les marchandises contre les dangers de la navigation intérieure.

BUREAU—Au coin des Rues St.-François-Xavier et St.-Sacrement.

T. W. GRIFFITH,
Agent Général
Pour Montréal et le Bas-Canada.

5 avril. aa—74

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"UNION COMMERCIALE,"

Contre le Feu et sur la Vie.

LES soussignés ont nommé

MM. G. O. DeLORME.

ANTOINE TELLIER

leurs Agents assistants pour prendre des ASSURANCES à la Compagnie ci-dessus dans la Cité de Montréal et ses environs.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada

Montréal, 10 janv. 1865. 146

EN référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services comme Agents locaux pour effectuer des Assurances à l'*Union Commerciale*, contre le feu et sur la vie. Cette Compagnie, avec un capital de $12,500,000 et l'immense patronage dont elle jouit, offre les plus sûres garanties aux personnes qui désirent s'assurer.

L'activité et la ponctualité que nous apporterons dans l'exercice des fonctions que les agents généraux ont bien voulu nous confier, nous mériteront, il faut l'espérer, une part légitime de patronage.

La classe commerciale des campagnes comme celle de la Cité trouvera de son avantage de s'assurer à l'Union Commerciale, et nous serons toujours prêts à répondre à toutes les demandes dans le plus court délai. Toute communication pourrait nous être adressée au Bureau de Poste, Boîte 533.

G. O. DeLORME,
ANT. TELLIER.

Montréal, 11 fév. 1865. 12

ARTICLES DE TOILETTE.

UNE grande variétés de Savons à toilette de RIMMELS & PATTONS consistant en :

Savon-Miel-et-Amende,
Brown Windsor, Musqué,
Pierre ponce, etc.,
Eau de Cologne de Jean Marie Farina.
Brosses à Cheveux, à Dents, aux Ongles et pour la Barbe.
Peignes à toilette, Brosses à peigne, Eau de Floride, Vinaigre de toilette, Crême de Rose pour le teint.
Poudres végétales pour les vers, éponge de Turquie, Crême froide etc.
Salsepareille et pillules de Bristol, Salsepareille et pilules d'Ayer, Pillules de Cooper, pastilles bronchiques de Brown et Huile pure de foie de Morue.

Le magasin sera ouvert le Dimanche, entre 9 et 10 heure du matin pour la vente de médecines seulement.

J. GOULDEN.
(près du marché de la grande rue St. Laurent.)
4 fév. 1865. aa—9

AUX MARCHANDS.

INSTITUT-CANADIEN.

L'INSTITUT-CANADIEN offre en vente des COMPTOIRS et TABLETTES, en bon ordre, et à bon marché.

S'adresser à Gonzalve Doutre, écuier, trésorier de l'Institut, no. 12, rue St. Gabriel, ou à l'Institut.

7 mars. 22

NAVIGATION.

1864 1864

COMPAGNIE
DE
VAPEURS OCEANIQUES
DE
MONTRÉAL.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Les Passagers sont débarqués à Londonderry, Glasgow et Liverpool.

☞*Des Billets de Retour peuvent être obtenus à des prix très réduits.*☜

LA ligne de la malle de cette COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe :

Peruvian	2,600 ton.	Capt.	Ballantine
Hibernian	2,434 ton.	"	Borland
Nova-Scotian	2,300 ton.	"	Graham
Belgian	2,100 ton.	"	Aiton
Jura	2,240 ton.	"	
North-American	1,784 ton.	"	Wylie
Damascus	2,300 ton.	"	Brown
Belgian	2,650 ton.		Nouv. vaisseau

Partant pour LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, durant la saison, arrêtant à Lock Foyle (Londonderry), pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passager pour l'Irlande et l'Écosse.

Et leur LIGNE de GLASGOW des vaisseaux :

ST.-GEORGE....1,468 Tons... Capt. AIRD
ST.-ANDREW...1,432 " ... Capt. SCOTT
ST.-PATRICK...1,207 " ... Capt. KEAN
ST.-DAVID.....1,600 " ... Nouv. vaiss.

Voyageant entre la Clyde et Québec et Montréal, à des intervalles réguliers durant la saison de navigation du St.-Laurent.

Les Vaisseaux de la Ligne de la Malle doivent être envoyés de Québec comme suit :

Belgian	Samedi, 14	Mai 1864
North American	Samedi, 21	Mai 1864
Hiberian	Samedi, 28	Mai 1864
Peruvian	Samedi, 4	Juin 1864
Nova-Scotian	Samedi, 11	Juin 1864
Damascus	Samedi, 18	Juin 1864
Belgian	Samedi, 25	Juin 1864

PRIX DU PASSAGE de Quebec :

CABINE		PONT.	
(Selon les Accomodations)			
A Glasgow	$36 à $80	A Glasgow	$30
A Derry	$66 à $80	A Derry	$20
A Liverpool	$66 à $80	A Liverpool	$30

(Les passagers pour Glasgow auront des billets gratuitement pour et de Londonderry.)

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un médecin expérimenté est à bord de chaque Vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H. ET A. ALLAN,

Coin des rues Youville et de la Commune,
Montréal.

12 mai aa—48

SUCCESSION DE

J. M. DESJARDINS, Ecuier.

AVIS.

LES soussignés donnent avis qu'ils ont été nommés Exécuteurs Testamentaires de feu J. M. DESJARDINS, écr., avocat, de Montréal.

Les personnes endettées envers la succession sont requises de payer immédiatement entre les mains de M. THEOD. DESJARDINS, No. 15, Rue St.-Vincent.

Les personnes ayant des réclamations contre la succession voudront bien les faire connaitre.

On prie les personnes qui ont des livres appartenant au défunt de les remettre immédiatement.

M. EMERY
JOHN HAROLD, } Exécuteurs
THEOD. DESJARDINS,

17 janvier. 1

ADRESSES.

A. BOISSEAU,
Photographe et Peintre de Portraits,
250,—*Rue Notre-Dame*,—250.
MONTRÉAL.

☞Cartes de Visite et Photographies de toutes les grandeurs.
22 août aa—16

JOS. DUHAMEL,
AVOCAT,
Bureau : No. 16 et 18, Rue St.-Vincent,
Encoignure Ste.-Thérèse et St.-Vincent
MONTREAL.
9 janvier. aa—146

C. O. PERRAULT,
Avocat,
24,—*Rue St. Vincent*,—24,
MONTRÉAL.

MEDERIC LANCTOT,
Avocat,
A TRANSPORTÉ SON BUREAU AU NO. 16 RUE ST GABRIEL

M. Lanctôt suivra la Cour à St.-Jean.
4 juillet 1862

DR. MATHIEU,
Dentiste,
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
Au-dessus du magasin de M. Beaudry,
(ancienne maison Boivin)
EN FACE LE PALAIS DE JUSTICE.
18 avril 1863 aa—38

ARCHAMBAULT ET DESAULNIERS,
AVOCATS,
No. 1, — Rue Ste.-Thérèse, — No. 1.
(*Coin de la Rue St.-Vincent.*)
MONTREAL.

MM. A. et D. suivront les cours des districts de Joliette et Terrebonne.
27 octobre. fm—117

Dr. Chs. F. F. TRESTLER,
DENTISTE,
NO. 122 RUE CRAIG,
Vis-à-vis de la Rue Côté.
28 avril. 43

ED. P. FRÉCHETTE,
NOTAIRE
No. 28, Petite Rue Saint Jacques, No. 28,
Montréal.
4 janvier 1865. cm—144

R. J. M. CONSTANT,
Comptable Public
AGENT A COMMISSION
NO. 22 PETITE RUE ST JACQUES.
31 décembre 143

CARTES D'AFFAIRES
MARCOTTE & FARQUHAR
ARCHITECTES
No. 18 Grande rue St. Jacques
BUREAU NO. 11.
31 décembre 143

LIVRES DE MEDECINE.

[*Suite*]

Streatise on Gonorrhoea Virulenta and Lues Venerea by B. Bell, 2 vols in 8o relié...
The London Dispensatory by Anthony Thompson, 1 vol relié..... 4.50
Traité pratique des Hernies, ou mémoires anatomiques et chirurgicaux sur ces maladies, 1 vol in 8o relié..... 1.50
Traité de Physiologie considéré comme science d'observation, par C. F. Burdach 9 vols in 8o relié..... 15.00
Traité de la salubrité dans les grandes villes suivi de l'Hygiène de Lyon, par les Docteurs J. B. Montfalcon et A. P. J. de Polinière, 1 vol in 8o relié..... 2.25
Traité du Ramolissement du cerveau, par Max. Durand Fardel, 1 vol in 8o relié... 2.25
Traité des maladies de l'oreille et de l'Audition, par J. M. G. Itard, 2 vols in 8o relié..... 3.00
Traité de Toxicologie, par M. Orfila, 2 vols in 8o br..... 5.25
Traité de chimie générale, par J. Pelouze et E. Fremy, 3 vols in 8o br. avec Atlas... 7.00
Traité de Pathologie latrique ou médicale et de médecine pratique, par P. A. Piorry, 8 vols in 8o br..... 16.00
Traité théorique et pratique des maladies des yeux, par L. A. Desmarres, 3 vols in 8o br..... 6.50
Traité des maladies de l'oreille, par G. Kramer, 1 vol in 8o br..... 1.75
Traité clinique des maladies du cœur, par J. Bouillaud, 2 vols in 8o br..... 3.75
Traité de Thérapeutique et de matière médicale, par A. Trousseau et H. Pidoux, 2 fort vols in 8o relié..... 6.00
Traité de médecine vétérinaire, pratique par L. V. Delwart, 3 vols 8d in 8o br.. 9.00
Traité des maladies vénériennes, par A. Vidal (de Cassis), 1 vol in 8o br..... 2.75
Traité pratique des maladies vénériennes, par Ph. Ricord, 1 vol in 8o relié..... 3.00
Traité des maladies vénériennes, par H. M. Desruelles, 1 vol in 8o br..... 1.00
Traité de matière médicale et de Thérapeutique appliquée à chaque maladie en particulier,, par le docteur F. Foy, 2 vols in 8o br..... 4.75
Traité de vaches laitières et de l'espèce bovine en général, par F. Guenon, 1 vol in 8o br..... 1.50
Pancost's Operative Surgery with 80 Plates 1 vol in 4to relié toile..... 10.00
Traité clinique et pratique des maladies des enfants, par Mess. F. Rilliet et E. Barthez, 3 vols in 8o br..... 8.00
Traité pratique de l'art des accouchements, par Chailly-Honoré, 1 vol in 8o br..... 2.75
Idem.....relié..... 3.25
Traité théorique et pratique de l'art des accouchements, par P. Cazeaux, 1 vol in 8o br..... 3.00
Idem..... 3.50

N. B.—Nous importons sur commande toutes espèces de médicaments et d'instruments de chirurgie, etc, etc.

Nos vins et eaux de vie sont garantis purs de tout mélange, importé pour l'usage des familles et des malades.

J. B. ROLLAND ET FILS.
Rue St. Vincent No. 14.

10 mars 1865 24.

Nouveau et Important Progres

DANS LES

ASSURANCES SUR LA VIE.

BRITANIA LIFE ASSURANCE COMP'Y

ETABLIE EN 1837.

Assurances payables durant la Vie. Augmentation (alternatives) des Taux de Primes.

PRIMES annuelles requises pour une Assurance de £100 payables à l'assuré lui même en atteignant l'âge de SOIXANTE ANS, ou à ses représentants à sa mort, si cet évènement a lieu avant le taux augmentant dans chaque cas au bout de cinq ans et augmentant encore à la fin de cinq autres années, après quoi une prime annuelle fixe sera payable jusqu'à ce que la somme assurée devienne due, AVEC L'ALTERNATIVE, NEANMOINS, de continuer les paiements, soit des premières ou secondes cinq années, et ayant différé le paiement de la somme assurée aux conditions ci-jointes :

AGE.	PRIMES ANNUELLES PAYABLES DURANT								
	Premiers cinq ans.			Cinq autres années.			Balance du Terme.		
	£	s	d.	£	s	d.	£	s	d.
25	1	16	0	2	6	1	2	16	7
30	2	0	8	2	14	10	3	11	0
35	2	6	9	3	7	6	4	14	2
40	2	15	1	4	6	10	6	17	4

Conditions relatives au paiement de la somme assurée :

Si les différentes primes sont duement payées, comme il est dit ci-dessus, la somme assurée sera payable à SOIXANTE ou à la MORT.

Si les primes payables durant la seconde période de cinq ans sont continuées, la somme assurée deviendra payable à SOIXANTE-CINQ ANS ou à la MORT.

Si les primes payables durant les premiers cinq ans sont continuées, la somme assurée deviendra payable à la MORT seulement.

On peut sur application, connaître les taux pour les autres âges.

Affaires de toute description des Assurances sur la Vie transigées aux plus bas taux de Primes, que la sécurité peut permettre.

JOSEPH JONES,
AGENT.

Montréal—44, Petite Rue St. Jacques.
11 mars. ja—24

NOTICE.

LA Société de Commerce actuellement existante entre les Soussignés, devant cesser le 1ER MAI prochain ; ils ont l'honneur d'informer le commerce, leurs pratiques, et le public en général, qu'à compter d'AUJOURD'HUI jusqu'au dit 1ER MAI, ils vendront à une réduction des plus avantageuses leurs fonds choisis, et considérables de Vins, Thé, Epiceries de toutes sortes ;

C'est une occasion rare pour se procurer à bon marché ce qu'il faudrait payer dans tout autre temps le prix ordinaire du marché.

Ils informe en même temps ceux qui leur sont endettés de vouloir bien venir régler sans délai.

BRUNEAU NADEAU & CIE.
Coin des rues Notre-Dame et Bonsecours.
21 fév. jno—16

CORPORATION DE MONTREAL,

VACCINATION.

AVIS

PAR et en vertu d'un acte de la Législature de cette Province, les parents de tout enfant sont tenus, dans les trois mois qui suivent sa naissance, de porter le dit enfant au Médecin Vaccinateur public du Quartier où ils résident, afin de le faire vacciner (à moins que le dit enfant n'ait été déjà vacciné par un autre Médecin dûment qualifié.) Le huitième jour suivant les parents y doivent retourner avec le dit enfant et si la vaccination a bien réussi, le Médecin donnera un certificat à cet effet.

Tout parent ou personne en charge de l'enfant, négligeant de se conformer à cet acte, dans les délais prescrits, ou négligeant de retourner, la huitième journée, comme sus-dit, est passible d'une pénalité de cinq dollars ($5.00), laquelle pénalité sera désormais rigoureusement mise en force.

Avis est, par les présentes, donné que les Médecins ci-dessous ont été nommés vaccinateurs publics et qu'ils seront disponibles aux lieux jours et heures ci-dessous mentionnés.

Les pauvres sont vaccinés *Gratuitement*, les autres pour 25 centins.

M. le Docteur Leprohon pour le Quartier Ste. Anne, chaque samedi du mois à la Salle d'Ecole de Dlle Brady, encoignure des Rues Duke et Ottawa, de 2 à 3 heures P. M.

Pour le Quartier St. Antoine, à son Bureau, coin des rues Ste. Radegonde et Lagauchetière chaque lundi à la même heure.

M. le Docteur Francis W. Campbell pour les Quartiers Est, Ouest, Centre, St. Laurent, chaque samedi de 2 à 3 heures P. M., à son Bureau No. 617, rue Craig en face de la bâtisse qui se trouve en arrière du "St. Lawrence Hall."

M. le Docteur Ricard pour le quartier St. Louis, le premier mardi de chaque mois au coin des rues des Allemands et Ste. Catherine. Pour le quartier Ste. Marie, en arrière de l'Eglise St. Vincent de Paul, rue Fullum, le premier lundi de chaque mois ; à chacun des lieux susdits de 2 à 4 heures P. M. M. le Dr. Ricard vaccinera les enfants des quartiers St. Jacques, St. Louis et Ste. Marie, de 8 à 9 heures A. M., de midi à 1 heure et le soir de 5 à 6 heures, à son bureau No. 466, rue Ste. Marie ; et, après le premier Mai, au No. 608 et 610, de la même rue, (maison de Jos. Belle, écr., près du quarré Dalhousie,) où il transportera son bureau et son domicile.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Département de la Santé,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 16 mars 1865. } cs—26

POESIE.

Le Caméléon Politique.

AIR :—*La Blonde.*

DE PRE. DUPONT.

Molière, en sa verve comique,
De Tartufe a dépeint les traits ;
Moi, du tartufe politique
J'esquisserai quelques portraits.
L'un, pour ses paroles dévotes,
Comme un saint homme était cité ;
Mon héros sait gagner des votes
Avec la même habileté.

REFRAIN :

L'hypocrite avec art se farde
Afin de mieux porter ses coups.
Contre lui tenons-nous en garde ;
Du masque voyons le dessous.

Observons d'abord sa manœuvre
Vers le temps des élections.
Adroitement il met en œuvre
L'intrigue et les séductions.
Devant les libéraux il pose
En progressiste libéral,
Et facilement en impose
Grâces à ce titre banal.
L'hypocrite, etc.

Il tient un tout autre langage
Près du parti conservateur ;
Par des gestes, son verbiage
Notre homme est excellent acteur.
Il dit que la démagogie
Est la cause de tous les maux,
Et déclame avec énergie
Contre ces damnés radicaux.
L'hypocrite, etc.

Avide d'honneurs, de richesse,
Le politiqueur tend ses lacs ;
Vers ce but, sans délicatesse,
Il marche *per fas et nefas.*
Son or, pour gagner des suffrages,
Est un merveilleux talisman
Et parmi de hauts personnages,
Introduit notre charlatan.
L'hypocrite, etc.

Parle-t-il aux *tentotalistes*,
Qui des alcools ont horreur,
Plus ardent que ces utopistes,
Il proscrira toute liqueur.
Ce jour là, pour la tempérance
Montrant son admiration,
Il sera de la tempérance
Le plus belliqueux champion.
L'hypocrite, etc.

Mais, s'il veut capter au contraire
De francs buveurs, de bons vivants,
Avec eux il choque son verre,
Rit, entonne de joyeux chants.
Même le compère se grise
Quand la boisson est de son goût ;
Mais c'est peccadille permise,
Le cercle des amis l'absout.
L'hypocrite, etc.

La liberté de conscience
Est un droit des plus importants,
Dit-il, louant la tolérance,
Lorsqu'il s'adresse aux protestants ;
Est-il avec des catholiques,
Le fin matois parle en dévot,
Et par lui tous les hérétiques
Sont jugés dignes du fagot.
L'hypocrite, etc.

Bien qu'un méprisable égoïsme
Soit de ses actes le moteur,
Il vante son patriotisme
Et son incorruptible honneur ;
Or, en attendant qu'il se vende
Aux ministres, pour un emploi,
Cet homme, aux vertus de commande,
Achète des voteurs sans foi.
L'hypocrite, etc.

Enfin à son but il arrive ;
Il est membre du Parlement.
Si le Ministère dérive,
Il l'abandonne lâchement.
Car, dirigé par la prudence,
Il se range avec les plus forts
Et réserve son éloquence
Pour frapper sur qui ? sur les morts !
L'hypocrite, etc.

Mais si l'Exécutif solide
En Chambre a la majorité,
Alors mon héros intrépide
Fièrement passe à son côté.
Il votera pour lui, n'importe
Qu'il est tort ou qu'il est raison,
Et, pour cet appui qu'il apporte,
Fera payer sa trahison.
L'hypocrite, etc.

Les caméléons de sa trempe
Ne sont rares en aucuns lieux.
Cette espèce là tantôt rampe,
Tantôt lève un front orgueilleux.
De couleur, sans honte, elle change,
Toujours selon ses intérêts,
Du bleu passe au vert, à l'orange,
Rapace avant, rapace après.
L'hypocrite, etc.

A. MARSAIS.

Hamilton, 31 janvier 1865.

VARIETES.

LES TROIS VŒUX.

Il y avait une fois un sage empereur qui avait rendu la loi suivante : A tout étranger qui venait à la cour on servait un poisson frit ; les valets observaient avec soin le nouveau venu, et si, après avoir mangé le poisson jusqu'à l'arête, il le retournait pour manger l'autre côté, aussitôt on saisissait le coupable de ce crime inouï, et trois jours après il était pendu. Mais, par une grâce toute impériale, chaque jour le condamné pouvait former un vœu, et pourvu qu'il ne demandât pas la vie, ce vœu était aussitôt exaucé.

Il y avait eu déjà plus d'une victime de ce caprice légal, lorsqu'un jour se présenta à la cour un comte suivi de son jeune fils. Aux deux nobles hôtes on fit le meilleur accueil, et, suivant la loi de l'empereur, on leur servit, au milieu du repas, un beau poisson frit. Le père et le fils y goûtèrent du meilleur appétit, et, après avoir manger jusqu'à l'arête, le comte retourna le poisson fatal. Saisi aussitôt par les valets, il fut traîné aux pieds de l'empereur, qui ordonna de le mettre en prison. Cela fit une telle douleur au jeune fils du comte, qu'il supplia l'empereur de le faire mourir au lieu de son père, et comme l'empereur n'était pas un méchant homme, et que peu lui importait qu'il fût pendu, pourvu qu'il eut un pendu, il accepta l'échange, fit délivrer le père et jeter le fils en prison.

Une fois dans son cachot, le jeune homme dit à ses geôliers :—Vous savez qu'avant de mourir j'ai le droit de former trois vœux. Allez donc trouver l'empereur et dites-lui qu'il m'envoie de suite sa fille et un prêtre pour nous marier.

Qui fut surpris de cette demande insolente ? ce fut l'empereur. Mais quoi ! un souverain n'a que sa parole, et ne peut guère violer la loi qu'il a faite. Sa fille d'ailleurs se résignait à ce mariage de trois jours, et en bon père l'empereur y consentit.

Le second jour, le prisonnier fit demander à l'empereur de lui envoyer son trésor. La demande n'était guère moins indiscrète que celle de la veille ; mais que peut-on refuser à celui qu'on va pendre le lendemain ? L'empereur envoya donc et son argent et ses bijoux, que le jeune homme se mit aussitôt à partager entre tous les courtisans, et comme en ce temps-là il y avait à la cour des gens qui avaient la faiblesse d'aimer l'argent, on commença à s'intéresser à ce pauvre jeune homme si bien élevé.

Le troisième jour l'empereur, qui avait mal dormi, se rendit lui-même auprès du condamné :

—Ça, lui dit-il, dépêche-toi de m'exprimer ton troisième vœu, et qu'une fois exaucé, on te pende haut et court, car je commence à être un peu las de tes exigences.

—Sir, dit le jeune homme, je ne demande plus à Votre Majesté qu'une dernière grâce, après quoi je mourrai content. C'est de faire crever les yeux à tous ceux qui ont vu mon père retourner le poisson.

—Très bien, dit l'empereur ; ta demande est naturelle, et vient d'un bon cœur Sur ce, qu'on saisisse le majordome.

—Moi, sire ! s'écrie le majordome ; je n'ai rien vu : c'est l'échanson.

Qu'on saisisse l'échanson, dit le roi, et qu'on lui crève les yeux.

Mais l'échanson déclara en pleurant qu'il n'avait rien vu ; il renvoya au bouteiller, qui renvoya au sommelier, qui renvoya au pannetier, qui renvoya au premier valet, qui renvoya au second, qui renvoya au troisième ; bref, personne n'avait rien vu.

—Mon père, dit la princesse, je m'adresse à vous comme à un nouveau Salomon. Si personne n'a rien vu, le comte n'est pas coupable, et mon mari est innocent.

L'empereur fronça le sourcil, et aussitôt la cour se mit à murmurer ; mais il sourit, et aussitôt toutes les bouches s'ouvrirent.

—Soit, dit-il, qu'il vive ce bel innocent ! J'en ai fait pendre plus d'un qui n'en avait pas fait davantage. Mais enfin s'il n'est pas pendu, il est marié ; justice est faite.

LES TROIS BRUS.

Il y avait une fois trois vieilles femmes, trois voisines, qui vivaient ensemble en grande amitié. Chacune d'elles avait un fils, et les trois jeunes gens, élevés ensemble et mêlés au même commerce, s'aimaient comme des frères. L'amitié des enfants rendait encore plus vive l'affection mutuelle des mères ; mais les bonnes femmes étaient sages, elles songeaient que la mort approchait, et qu'après elles leurs fils resteraient seuls. Aussi n'avaient-elles qu'un désir, c'était de les marier.

Un jour que les trois amis se promenaient ensemble, suivant leur habitude, ils aperçurent à un balcon trois jeunes filles qui leur parurent si charmantes, que dès le soir même ils les firent demander en mariage. Le oui ne se fit pas attendre, et les trois noces se firent le même jour. Puis, comme on s'aimait beaucoup et qu'on n'était pas riche on décida d'un commun accord qu'on vivrait tous dans la même maison, et que les pauvres mères vieilliraient paisiblement auprès de leurs enfants.

Les affaires obligeaient les jeunes marchands à voyager, et un jour vint où ils furent tous trois obligés de s'absenter pour quelque temps. Ils étaient à peine en route que les belles-filles commencèrent à quereller les belles mères La vie commune avec ces vieilles était chose insupportable ; à tout prix il fallait se délivrer de cet ennui.

Deux des belles filles proposèrent tout simplement d'étrangler leur belles-mères.

—Non, dit la plus jeune, ce serait cruel et cela ne nous vengerait pas ; il vaut mieux les tourmenter du matin au soir et du soir au matin.

Sitôt dit, sitôt fait. Une des femmes envoya sa belle-mère à l'école, pour y apprendre à lire et à écrire. C'était un peu tard à soixante-dix ans ! La deuxième bru envoya sa belle mère chez un violoneux, qui lui apprendrait à jouer de son instrument ; la troisième enferma sa belle-mère à la cave, et lui donna un panier d'œufs à couver. C'est de cette façon que nos belles se délivrèrent d'une compagnie qui les gênait et vécurent gaies et contentes en l'absence de leurs maris.

En rentrant à la ville, les trois amis furent surpris par le bruit qui se faisait à l'école. Ils regardèrent par la fenêtre et virent une vieille femme que le maître d'école faisait épeler, et comme elle ne pouvait dire ses lettres, le maitre la grondait et la corrigeait, ce qui n'amusait pas médiocrement les polissons d'écoliers.

— N'est-ce pas là ta mère ? dit un des amis à son compagnon.

— Holà ! ma mère, cria le jeune homme, que faites-vous là à l'école ?

— C'est ta femme, ma bru, qui m'y a envoyée, mon fils, et tu vois comme on me traite.

— Bien, ma mère, un peu de patience, je viendrai bientôt vous chercher.

A deux pas plus loin, habitait le violoneux, et dans sa maison on ne faisait guère moins de bruit qu'à l'école. Il y avait là une pauvre vieille qui faisait grincer son archet de façon à faire hurler tous les chiens du monde. Chacun se moquait d'elle et riait aux éclats.

— Ah ! ma mère ! cria un des trois amis, que faites-vous là ?

— Hélas ! mon fils, c'est ta femme, ma bru, qui me force à cet apprentissage.

—Bien, ma mère ; un peu de patience, je viendrai bientôt vous chercher.

En approchant de la maison, on entendit un gémissement qui sortait de la cave. Les trois compagnons regardèrent dans l'ombre et aperçurent une vieille accroupie sur un panier, et n'ayant auprès d'elle qu'un morceau de pain dur et une cruche d'eau.

—Ah ! ma mère ! cria un des trois amis, que faites-vous là ?

—Hélas ! mon fils, c'est ta femme, ma bru, qui m'a mise où tu vois.

—Bien, ma mère, un peu de patience, je viendrai bientôt vous chercher.

Les trois amis entrèrent dans la maison, le cœur brûlant de colère ; ils y trouvèrent leurs femmes en habit de deuil et les larmes aux yeux.

—Quel malheur est il arrivé ?

—Hélas ! cria chacune des femmes, j'ai perdu ma chère belle-mère.

—Quoi ! toutes trois sont mortes ?

Et les femmes répondirent :

—Hélas ! elles sont mortes toutes les trois.

Les trois amis soupirèrent, et, en bons fils, se montrèrent fort affligés. Mais dès le lendemain ils dirent à leurs femmes :

—Habillez-vous, parez-vous, nous voulons nous promener en mer et nous amuser aujourd'hui.

Les trois femmes, charmées, prirent leurs plus belles toilettes. Quelle joie d'être débarrassées de leurs belles-mères et d'avoir si aisément trompé leurs mari ! !

Elles auraient moins ri si elles avaient su que dans la barque on avait caché trois sacs sous un banc.

Quand on fut en pleine mer, le visage des trois hommes prit un aspect terrible : chacun d'eux saisit sa femme, la mit dans un sac et la jeta à l'eau, en lui criant : « Va, maintenant ; envoie ta belle-mère à l'école, chez le violoneux, ou fais la couver. »

Après quoi, les trois bons fils reprirent leurs vieilles mères auprès d'eux, et jurèrent de ne plus jamais se marier.

Revue de la Semaine.

Paris 5 mars 1865.

[*Du Siècle.*]

L'histoire romaine ne fut jamais plus en honneur ; c'est comme une nouvelle renaissance. Nous pourrions nous croire aux beaux jours de ce sixième siècle où, dit Brantôme, « on voyait toutes les dames, même les princesses de la maison de France, entourées de leurs gouvernantes et filles d'honneur, s'édifiant grandement aux beaux dictes des Grecs et des Romains reméморiés par le doulx Plutarchus. »

Nous sommes ainsi faits, nous autres Français. Il ne faut qu'un livre,—moins que cela,—la préface d'un livre pour qu'aussitôt, interrompant nos lectures de la veille, délaissant nos études, nos distractions, nos préoccupations, nous nous précipitions,—torrent universel,—dans le lit fraichement creusé d'un sujet romanesque, historique, politique ou philosophique. Qui pensait à César, il y a un mois ? et aujourd'hui qui ne s'en occupe ? Allez ici ou là, ou la-bas, et le nom de César sera la trame ou viendront s'enchevêtrer tous les fils de la conversation. Les femmes elles-mêmes prennent parti pour César...ou pour Pompée. Et c'est ainsi qu'après bientôt deux mille ans, ce héros, ce scélérat, ce grand homme, ce débauché, ce sauveur, ce tyran, cet Alcibiade, ce Périclès, sort du tombeau pour venir s'asseoir une fois de plus, sur la sellette de la critique. Il a ses fanatiques ce Jules César, il a aussi ses accusateurs.

Les grands hommes ont sur les simples mortels cet immenses avantage que, selon le point d'où on les examine, ils excitent la haine ou inspirent l'admiration. Ils ressemblent à ces montagnes dont les deux versants présentent un aspect contraire, l'un luxuriant de végétation, l'autre âpre, dénudé, crevassé, stérile.

César eut tous les vices ; il eut toutes les vertus. Tour à tour, clément et sanguinaire, audacieux et hésitant, magnifique et parcimonieux ; il fut relâché dans ses mœurs jusqu'à la débauche et dur pour lui-même jusqu'au stoïcisme. Tribun, général, homme d'Etat, patricien, flatteur de la démagogie, il y avait en lui, comme disait Sylla, l'étoffe de plusieurs Marius. Venu cent ans plus tôt, il eût laissé un nom moins grand, mais moins exposé au choc de la controverse. Surgissant après les dictatures opposées de Marius et de Sylla, et trouvant tout frayé le chemin de l'absolu pouvoir où son ambition le précipita, il fut le premier Romain qui renia cette grande vertu romaine qu'on nomme le patriotisme. Moins cruel que Marius qui égorgeait les nobles, et que Sylla qui massacrait les plébéiens, il fut plus funeste à la chose publique que ses deux exécrables prédécesseurs. Je ne connais pas encore la nouvelle *Histoire de Jules César*. Je ne sais quelle sera la conclusion de l'illustre historien qui remet en lumière cette grande figure de l'antiquité ; mais pour tous ceux qui ont étudié avec impartialité le génie, les circonstances, l'époque, les combats, la politique de César, César apparait comme la plus grande renommé de Rome et comme le plus détestable de ses citoyens.

Je laisse César et l'histoire Romaine. Mercredi s'ouvrait, au ministère des affaires étrangères, le premier congrès de télégraphie internationale. Il s'agit d'arriver à l'uniformité et, nous l'espérons, à la réduction des tarifs. Elle va si vite en besogne, cette fée de l'électricité, que la voilà qui réalise à travers tous les tiraillements de la politique un des rêves les plus séduisants de l'unité européenne.

Quel gigantesque enjambement depuis les premiers signaux de la télégraphie primitive jusqu'à ce foudroyant appareil du télégraphe électrique ! Pour communiquer à distance, les anciens ne connurent que le feu. C'est le feu qui appelait Léandre vers Héro ! c'est le feu qui, en courant de montagne en montagne, apprenait à nos ancêtres les Gaulois, les victoires ou les revers de Vercingétorix. Le progrès fut d'ailleurs lent à venir. Qu'était-ce, en effet, que ce squelette qui dansait

une danse macabre au haut du clocher de nos églises ? un appareil barbare qui ne servait qu'au gouvernement, et que l'atmosphère condamnait le plus souvent à l'immobilité. Vous rappelez-vous cette formule stéréotypée : *interrompu par le brouillard ?*

Le prodige de la télégraphie électrique est donc un événement d'hier. Il y a vingt ans on n'y songeait pas, et, chose toute naturelle, les savants qui les premiers s'extasièrent devant ce merveilleux phénomène de l'électricité, ne crurent point à l'application sérieuse de la découverte. La télégraphie électrique ne fut tout d'abord considérée que comme un joujou de salon. L'électricité, les bateaux à vapeur, les chemins de fer ne furent accueillis à leur naissance que par le scepticisme ou l'incrédulité.

L'anathème ne fit que stimuler les praticiens, les chercheurs, les utopistes, tous les enfants perdus de l'armée scientifique. Cette branche de l'électricité représente tout un monde de recherches, de progrès, d'améliorations qui se succèdent sans interruption. C'est par milliers qu'il faut compter les brevets d'invention pris dans le monde entier pour perfectionner un appareil déjà presque parfait. Laborieuse et attachante histoire, qui ne compte que des triomphes depuis le premier mécanisme de Morse jusqu'à cette dernière application du télégraphe Caselli, qui envoie aujourd'hui l'écriture, les plans, les dessins, les portraits, avec une irréprochable exactitude. La merveille des merveilles !

Et pendant que la France inaugure le premier congrès télégraphique et la première exploitation de la télégraphie autographique, le monde entier s'enlace dans les mille réseaux des communications électriques. En Angleterre, on charge en ce moment, sur le *Great-Eastern*, le nouveau câble transatlantique qui va relier l'Europe à l'Amérique. Le premier câble n'avait fait que bégayer, celui-ci parlera. En Orient, le télégraphe des Indes allongera demain ses longs bras jusqu'à Calcutta, après demain *jusqu'en Chine*. Ainsi Pékin, Calcutta, Alexandrie, Marseille, Paris, Londres, New-York......, l'univers s'agitera dans une perpétuelle ébullition. Nul recoin de la fourmillière humaine ne connaîtra plus l'isolement, les différentes races du globe, amies ou ennemies, se tendront le fil télégraphique pour hâter le jour où elles se tendront définitivement la main. Toute découverte matérielle est le signe précurseur d'une conquête morale. Ceci découle de cela.

Et voyez le curieux et providentielle arrangement des choses ! Les méridiens se succédant naturellement à des heures différentes, le cours des affaires d'une journée continuera sans interruption d'Orient en Occident. La différence du méridien de Paris et de New-York étant de trois heures, le négociant parisien, après la fermeture de la Bourse (3 heures), pourra écrire à New-York, où ses ordres d'affaires arriveront à midi de la même journée.

Quelle révolution dans le maniement des affaires ! Quel renversement dans les habitudes de la vie ! Ce jour-là, le monde est un marché universel où sans interruption les intérêts se nouent et se dénouent. Bon gré, mal gré, la préoccupation des nouvelles du globe s'impose à tous les esprits chez tous les peuples. Chaque matin, les journaux étalent sous le regard du lecteur une page entière de dépêches, et c'est ainsi que peu à peu s'infiltrent chez les plus récalcitrants les idées d'unité et de paix universelle. Le télégraphe électrique n'est encore qu'à son premier jour. Qui sait si, pour obtenir une économie encore plus grande de temps, il n'aura pas une langue spéciale plus concise, plus rapide. Nous avons une langue maritime universelle, une langue musicale universelle, une langue chimique universelle ; pourquoi le télégraphe destiné à faire parler le genre humain n'aurait-il pas une sténographie universelle ?

Les incessantes découvertes de la science (depuis cinquante ans elle ne s'est pas arrêtée une seconde) amèneront, dans un temps plus ou moins rapproché, une révolution complète dans les intelligences. Déja nous assistons au départ de bien des choses qu'on eût pu croire éternelles ; nous voyons ce qui s'en va et nous prévoyons confusément ce qui doit venir. Nous sommes à une heure crépusculaire ; la nuit s'efface et l'aube montre à peine sa tête lumineuse. Beaucoup d'esprits, — et des meilleurs, — ne regardent pas sans une certaine appréhension cet horizon encore mystérieux. Ils demandent quelle place sera faite, — dans ce monde nouveau façonné par la main de la science positive.—à ces aspirations de l'âme qui se traduisent en dithyrambes enthousiastes où strophes éplorées ? Les chants vont-il cesser ? Hélas ! qui le sait ? La poësie est le lot et comme la consolation des nations jeunes, ardentes, que l'imagination sollicite et qui se réfugient dans l'idéal pour échapper aux désespérances ; mais le jour où le mysticisme aura définitivement replié ses ailes, la poésie, — telle qu'elle nous apparaît encore aujourd'hui,—n'aura-t-elle pas chanté son dernier chant ? Les rêveurs, les mystiques, les mélancoliques, ne sont-ils pas les derniers exemplaires d'une race qui va s'éteindre ? Les poëtes de l'avenir,—si l'avenir a des poëtes, — seront, dans tous les cas, d'une toute autre famille. Nous aurons vu les derniers cygnes battre des ailes à travers le ciel bleu du spiritualisme. Nous avons entendu les suprêmes vibrations de la lyre. Si l'avenir comprend encore la langue des vieux poëtes, certainement il ne la parlera plus.

Tout, autour de nous, concourt à ce travail d'universelle transformation. Le monde subit une loi nouvelle. Suivie de sa sœur l'industrie, la science pose son pied sur tous les continents, et impitoyablement elle repousse les doux fantômes de l'imagination. Ainsi, dans les Amériques, les races primitives cèdent le territoire aux conquérants et s'éteignent sans même songer à se reproduire.—Ne s'occupe-t-on pas en ce moment de relier par un chemin de fer Jérusalem à Jaffa, la ville sainte à la cité turque ? Un chemin de fer sillonnant la Palestine ! l'industrie s'implantant sur cette terre de la contemplation et du silence. Vous représentez-vous la locomotive éventrant le mont des Oliviers, percé en tunnel ? Là où saint Louis prosterné levait les bras au ciel, après avoir embrassé son épée en croix, l'impitoyable industrie construira une gare de marchandises ; Nazareth sera une station. On entendra une voix nazillarde qui criera à l'arrivée du train : « Messieurs les voyageurs pour Nazareth ! » Bathléem aura un buffet, avec dix minutes d'arrêt. Il ne nous restera plus qu'à voir courir les bateaux à vapeur sur le lac de Tibériade, exploité par une société d'actionnaires. Cela viendra, et bientôt. O pèlerins ! ô pèlerinage !

Des choses de la semaine, des faits et gestes de ces huit derniers jours je n'ai pas dit un mot ; et cependant que de bals, de soirées, de comédies, de travestissements à cette heure bruyante du carnaval! Mais nous les retrouverons un autre jour ces fêtes, car c'est surtout à Paris qu'on peut dire que le carême n'est pas méchant. Il est même, à promptement parler, cet indulgent carême parisien, une prolongation du carnaval. Nous ne sommes plus au temps où le mercredi des cendres éteignait les lustres et fermait les salons. Voici aussi les courses de printemps, s'il vous plaît. Ces sportmen, il sont comme Louis XIV, ils n'attendent pas. Le printemps n'est pas encore venu, mais nous en avons les courses ; et fouette, postillon.... à la Marche !

EDMOND TEXIER.

—L'administration du "*Pays*" a résolu de poursuivre incessamment et sans distinction tous ceux dont l'abonnement court depuis plus de deux ans et qui n'ont pas encore fait de remise. En attendant, l'envoi du journal sera suspendu. Les directeurs accepteront un à-compte raisonnable, pourvu qu'il soit remis sans délai.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toutes espèce D'OUVRAGES DE VILLE, tels que LIVRES, PAMPHLETS, etc., sur caractères neufs et à des prix modérés.

LE PAYS.

Montréal, 1er Avril 1865.

L'Acquittement des maraudeurs de St.-Albans.

Durant l'enquête qui a lieu dans l'affaire des personnes impliquées dans l'affaire de St.-Albans, nous nous sommes abstenu de tout commentaire qui aurait pu être interprêté comme donnant une opinion sur le sujet. Nous avions toute confiance dans l'habileté et dans l'intégrité du juge chargé de l'instruction du procès sous l'autorité du traité d'extradition. Cette confiance n'est pas ébranlée, quoique le jugement qui a été rendu soit de nature à exciter la surprise, après les décisions tout à fait opposées que les juges du Haut-Canada ont données dernièrement dans des cas semblables.

En face de tels dissentiments parmi les interprêtes naturels de la loi, ceux qui ne sont pas initiés aux mystères du Palais se prennent à douter de la législation et se demandent s'il y a un traité quelconque, en quelque forme qu'il soit fait, qui puisse tenir contre les attaques tortueuses d'une habile plaidoirie.

Il faut le reconnaître : les maraudeurs de St.-Albans ont été défendus avec un rare talent, et rien n'a été oublié de ce qui pouvait être utile à leur cause. Disons aussi que la poursuite a été dignement représentée, en sorte que les deux côtés de la question ont été débattus de façon à ne laisser aucun point essentiel dans l'obscurité.

Ceci dit, il nous reste à voir quel pourra être l'effet du jugement du juge Smith au Canada et aux Etats-Unis. Nous sommes de ceux qui croient que justice doit être rendue, quelles qu'en soient les conséquences. *Fiat justitia, ruat cœlum.* En même temps, il ne faut pas perdre de vue les relations intimes qui nous rapprochent de nos voisins et les difficultés sérieuses qui les assiégent au milieu de la terrible révolution dont leur pays est le théâtre.

Si le Canada, colonie anglaise, en paix et dans des termes d'amitié avec les Etats-Unis, déclare que les complots formés pour ruiner ou amoindrir la république américaine, ne peuvent être empêchés sur notre territoire ; que des déprédations peuvent être commises impunément à l'abri de notre drapeau, alors aucune foi ne pourra être placée dans nos professions de neutralité. Et nous perdrons le bon vouloir et l'amitié de ceux que nous avons le plus d'intérêt à ménager.

Nous savons qu'une certaine presse applaudit fortement à la décision qui vient d'être donnée, non parce qu'elle la croit juste, mais parce que la rébellion du Sud y trouve son compte. Ces sympathies peuvent être retracées jusques dans les cercles officiels, malgré l'empressement tardif qu'a mis le Cabinet à satisfaire aux exigences de notre position. Il est fâcheux d'avoir à faire de tels aveux, mais nous tenons avant tout à dire ce que nous croyons être la vérité. Nous sommes sûr, cependant, que la partie saine de la population répudie les exagérations de langage auxquelles se livrent quelques journaux très mal inspirés et que la cause du Nord, identifiée avec l'abolition de l'esclavage, est vue ici avec une faveur générale. Dans tous les cas, les éléments qui constituent le parti libéral, dans les deux sections de la province, désirent le succès des armes du Nord et s'affligent de voir qu'un autre sentiment prévale parmi les conservateurs auxquels un accident a donné le pouvoir pour quelque temps. Sur le sujet qui nous occupe, le *Globe* s'exprime comme suit :

« Nous voulons bien croire que M. le Juge Smith a rempli son devoir en toute conscience. L'atmosphère de Montréal peut être plus favorable à la sécession que celle des autres parties de la Province, mais nous sommes sûr que personne, à part quelques confédérés outrés, ne s'attendait à ce que la loi serait favorable aux meurtriers et aux voleurs de St-Albans.

« Durant l'enquête, plusieurs faits se sont produits qui établissent au-delà de tout doute moral que les prisonniers avaient violé nos lois de neutralité. »

Le *Globe* n'est pas seul de son opinion, et tout le monde regrettera avec lui que cette violation n'ait pu être punie comme elle le méritait. Le gouvernement, grâce à la législation adoptée durant la session dernière, est armé de pouvoirs suffisants pour suppléer aux accidents de la jurisprudence, et nous applaudirons à tout acte qui aurait pour effet de réparer une erreur judiciaire dans un intérêt politique. Il y a encore la loi commune et l'acte des Aubains ; espérons que les manifestations de l'opinion seront assez fortes pour que le gouvernement comprenne ce qui lui reste à faire.

Nous n'avons jamais déguisé nos sympathies pour le Nord dont la cause nous a toujours semblé être celle du libéralisme, de la conscience et de l'humanité.

Cela étant, nous avons le droit d'être franc et de donner résolument des conseils à nos voisins dont nous sommes et dont nous voulons rester l'ami. Notre voix est très humble, mais si elle pouvait être entendue quelque part, elle porterait peut-être la conviction, après avoir éveillé le doute.

C'a été une grande faute politique, de la part des Etats-Unis, que d'avoir fait exécuter le capitaine Beal. Ne croyez-vous pas qu'il se répande assez de sang sur les champs de bataille sans qu'il faille encore en rougir des échafauds ? Et cela inutilement, remarquez-le bien. Pas un seul sudiste ne sera effrayé de cet exemple, si vous croyez que c'en est un. Au contraire, l'exaspération stimule les courages, et les prétextes de rébellion se grossissent des fait isolés, plus ou moins entachés de barbarie. Quand on est fort, la modération, la clémence sont si faciles qu'on ne peut pas comprendre que l'on n'y ait pas recours.

Si le cap. Beal eût été dirigé sur une forteresse et gardé là jusqu'à la fin de la guerre, sans possibilité de nuire, nous sommes en mesure de pouvoir dire que cet acte aurait raffermi ou ravivé bien des sympathies. Et sait-on pourquoi la libération des *Raiders* de St-Albans a été reçue avec des marques d'approbation ?

Précisément parce que l'on redoutait pour eux le sort du Capt. Beal. L'humanité l'a emporté sur la raison, et peut-être sur une justice rigoureuse. Ceci devrait être une leçon ; de petites leçons pourraient être quelque fois données aux grands peuples qui ne s'en porteraient que mieux s'ils les suivaient.

Rivière Richelieu.

Le bureau de la compagnie du Richelieu a bien voulu nous communiquer la dépêche suivante que M. Lamère lui a adressée hier de Sorel :

« 11 heures, a. m., la glace sur la rivière Richelieu est partie ; la rivière est parfaitement libre. Nous n'avons aucun accident à enrégistrer.»

Contestation.

Les élections contestées étaient très nombreuses au commencement du présent parlement, en 1863. On comptait vingt-six siéges dans la chambre d'assemblée dont on disputait la possession. Toutes ces contestations ont été réglées à l'amiable ou par des décisions de comité d'élection, à l'exception de celles de St. Hyacinthe et de Waterloo qui sont encore en litige devant des comités spéciaux de la chambre.

Pas un seul siége n'a été changé par toutes ces contestations.

Dans l'affaire de St. Hyacinthe, le comité achevait presque ses travaux lors de la prorogation du parlement. Tous les témoins avaient été entendus et les avocats des deux parties avaient plaidés leur cause. Deux points sont soumis à la considération du comité, la corruption générale et l'illégalité des listes électorales.

Le comité a examiné le premier chef de la plainte, la corruption, pendant deux de ses séances et une proposition a été faite tendant à faire annuller l'élection sur ce point, mais le comité n'en est pas arrivé à un vote vu la retraite subite d'un de ses membres qui disait n'être pas prêt à se prononcer.

Le comité continuera la considération de la motion qui lui a été soumise à l'ouverture de la prochaine session.—*Défricheur.*

Le Canada et le Mexique.

On lit dans le New-York *Herald* :

La France et l'Angleterre sont bien en peine de ce que nous allons faire ; l'une suppose que nous avons besoin du Canada, et l'autre que nous avons besoin du Mexique. Elles se méprennent l'une et l'autre. Nous avons chez nous et dans notre territoire des contrées non encore developpées bien supérieures au Mexique et au Canada. Et nous n'avons que faire de l'un et de l'autre. Mais ce que nous voulons et ce surquoi nous insisterons en temps opportun, c'est que ces pays aient des systèmes de gouvernement si conformes et si analogues au nôtre, qu'ils ne soient pas nos ennemis naturels et qu'en temps de guerre ils n'hébergent point et n'encouragent point nos ennemis, ou qu'ils n'essaient point d'attentats contre nous.

Ils ne doivent pas être des monarchies ou instrument de monarchies.

Ecole Militaire

Plusieurs journaux anglais ont annoncé que des élèves diplômés, sortis de nos écoles militaires, sont allés prendre du service dans l'armée américaine. On a blamé cette conduite ; on l'a même trouvée déloyale.

Le gouvernement canadien, a-t-on ajouté, ne paie pas des sommes immenses pour former des soldats ou des officiers pour nos voisins.

Ce reproche, suivant nous, est très-injuste.

Quelle plus belle occasion que la guerre américaine pour compléter l'éducation militaire de nos jeunes gens.

On a vu, il y a trois ans, l'un des princes de la famille d'Orléans, prendre part à cette même guerre dans un but scientifique.

McClellan a assisté à une grande partie du siége de Sébastopol pour apprendre, lui, aussi, l'art de la guerre.

Nous ne saurions donc trop louer la conduite de nos jeunes canadiens, qui vont ainsi chez nos voisins, se perfectionner à l'école des Grant, des Sherman et des Sheridan.

Pour devenir soldat accompli, il faut avoir vu la mort en face ; il faut avoir aspiré l'odeur de la poudre et reçu le baptême du feu.

Ce n'est pas celui qui n'a fait que de la parade, des demi tours à droite, à gauche et appris toutes les évolutions que doit faire une armée en campagne, qui pourra avoir le courage, le sang froid, l'âme d'un vétéran.

L'Education en France.

Le ministre d'instruction publique, en France, M. Duruy, vient d'adresser à l'empereur un long rapport sur l'état de l'enseignement primaire pendant l'année 1863.

Ce document se prononce en faveur d'un changement radical dans le système actuel, et pour l'établissement d'un système d'instruction primaire gratuit et obligatoire.

Il révèle en même temps certains détails qui ne sont pas très flatteurs à l'égard d'un peuple qui a toujours marché à la tête de la civilisation, en suivant la marche tracée par ses philosophes, ses historiens et ses poëtes.

Les chiffres qu'il donne parlent plus éloquemment que nous ne saurions le faire. Voici : Dans les écoles primaires il n'y avait en 1863 que 3,113,540 enfants, entre l'âge de 7 et 13 ans, sur 4,018,427 enfants de cet âge qui existaient en France d'après le dernier recensement. Ce qui porte à près d'un million le nombre des enfants qui ne fréquentaient pas alors les écoles publiques. Parmi ceux qui ont été envoyés aux écoles, on compte 34 sur cent qui n'y ont été tenus que pendant six mois. Sur 657,401 enfants, 395,393 savent lire, écrire et chiffrer ; mais 262,008 ont tellement peu appris que le savant Ministre est forcé d'avouer que la France dépense actuellement pour les écoles primaires au delà de 58 millions de francs par année, et paie les services de 77,000 instituteurs, sans compter 28,000 agents gratuits, pour seulement montrer à lire à 60 enfants sur 100. Résultat, comme on le voit, passable insignifiant.

Considérant la question sous un autre point de vue, le rapport établit, au moyen du régistre de conscription, qu'en 1862, sur 100 conscrits 27 ne savaient ni lire, ni écrire.

Il trouve aussi que 43 femmes sur 100 ne savent signer leurs noms.

A côté de ces chiffres humiliants, M. Duruy fait voir les résultats heureux obtenus dans les autres pays où il existe un système d'éducation compulsoire.

Ce rapport n'a pas été accepté par la majorité des membres du Conseil privé ; mais il ne manquera de produire un grand effet ; l'opinion publique s'en préoccupe déjà ; elle est de son côté, et elle finira par engager le pouvoir à faire plus pour l'éducation du peuple qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

Conseil-de-Ville.

mercredi, 29 mars 1865.

Présidence de Son Honneur le Maire.

Le conseiller McGibbon donne avis qu'il fera motion, à la prochaine séance du conseil, que le comité de l'éclairage reçoive instruction d'inclure dans ses allocations pour l'année courante le coût de quatre fanaux à gaz mis sur la Place d'Armes.

Plusieurs pétitions sont présentées et reçues.

Sur certaines questions posées par les membres,

Son Honneur, le Maire, dit qu'il serait désirable que le public fût informé que ceux, qui aimerait à avoir des petits égouts dans les rues où ils sont particulièrement intéressés, tissent leur application, afin que le comité des chemins connaisse combien d'égouts il faut construire cette année.

HYGIENE.

Le conseiller McGibbon demande au président du comité de police s'il connait que l'on a fait quelques démarches pour obliger les propriétaires ou locataires de maison d'enlever ou de faire enlever les ordures et immondices de leurs cours.

L'échevin Rodden répond qu'il ne connait pas si le comité de police a reçu aucune instruction à ce sujet. Il est d'usage, à cette époque de l'année, que le comité de santé s'occupe de cette affaire et fasse ses recommendations au comité de police. Ce dernier serait très désireux de coopérer avec lui sur aucune mesure sanitaire.

MARCHE STE. ANNE.

En réponse à une question du conseiller Alexander,

L'échevin Bowie, président du comité des marchés, dit que le besoin d'un marché au poisson se fait vivement sentir. On se propose de soumettre au conseil des plans et spécifications ; il appartient à ce dernier de prêter son concours pour mener ce projet à à bonne fin.

NOMINATION D'UN CHEF DE POLICE.

On appelle l'ordre du jour pour prendre en considération le rapport du comité de police sur les applications qu'il a reçues pour la charge de chef de police. Ce rapport se lit comme suit :

« Que le ou vers le 7 janvier, votre comité demanda des applications pour la place de chef de police, vacante par la démission de Guillaume Lamothe, écr. ; en réponse, il reçut les applications des personnes suivantes : H. L. Bruyères, Alex. Chisholm, P. J. M. Cinq-Mars, D. Dupont, C. F. Elwes, Eugène Flynn, F, W. Benton, Tho. Treahey, Chs. Sulin et Jacques Villon.

Que deux autres applications furent reçues, l'une du sous-chef Naigle, l'autre du sergent McBridge.

Qu'en vue de rencontrer l'opinion qui semblait prévaloir parmi les membres du conseil, « que la nomination en question fut reculée jusqu'après les élections municipales,» votre Honneur a cru à propos de déférer cette nomination jusqu'à ce jour.

Qu'ayant examiné les diverses applications pour la charge de chef de police, étant incapable de s'accorder sur la recommendation d'aucun candidat, votre comité est arrivé à la conclusion de soumettre au conseil toutes les applications qu'il a reçues et de lui recommander, en même temps, MM F. W. Benton et P. J. M. Cinq-Mars comme méritant une attention spéciale de sa part.

L'échevin McCready soumet une lettre de M. Thos. Treahey, l'un des applicants, retirant son application.

L'échevin Rodden fait motion, secondé par le conseiller Labelle, que le rapport soit reçu et que le Conseil procède à considérer les applications. Emporté.

L'Echevin Rodden pense que le Conseil est appelé à s'acquitter d'un des plus importants devoirs qu'il a eu a remplir depuis longtemps. La charge de chef de police n'a pas été malheureusement, considérée avec tout le respect qu'elle mérite, ni n'a donné jusqu'à présent une rénumération convenable. Le chef de police doit être bien instruit et comprendre les deux langues. Le vote qu'il (M. Rodden) est appelé à donner doit être de nature à assurer la parfaite exécution des devoirs de cette charge.

La motion pour la réception du rapport est alors adoptée.

A la demande du conseiller Labelle une pétition en faveur de la nomination du Major Cinq-Mars est lue.

Aucune autre motion étant devant le fauteuil,

L'échevin Contant, secondé par le conseiller Devlin, propose l'ajournement du conseil. Perdu, 5 pour et 21 contre.

L'échevin Rodden propose, alors, secondé par l'échevin McCready, que M. F. W. Benton soit nommé chef de police.

Le moteur dit que par respect pour les autres candidats à la même charge, il n'entrera pas dans la considération de leur mérite respectif. Il dira seulement qu'il est parfaitement sur que si M. Benton était choisi que ce monsieur serait en état d'occuper dignement cette position. Il était nécessaire d'infuser un nouveau sang dans le corps de police, afin d'opérer certains changements importants dont le besoin est senti par tout le monde. M. Benton étati un homme d'éducation et qualifié en tout et partout pour remplir cette charge.

L'échevin David fait motion, secondé par le conseiller Labelle, que M. Chs. Fred. Elwes, soit nommé chef de police.

L'échevin Rodden annonce qu'il a en mains une lettre de M. Flynn, datée du 28 mars, retirant son application.

Après quelque discussion le vote est pris sur la motion en amendement demandant la nomination de M. Elwes, et donne 8 pour et 18 contre.

Le conseiller Cassidy propose alors, secondé par le conseiller Labelle, que M. Cinq-Mars soit promu à cette charge.

Après quelques débats cet amendement est rejetée par 15 contre et 12 pour.

L'échevin Grenier propose ensuite, secondé par l'échevin David, la nomination du sous-chef Naigle.

Le conseiller Devlin propose en amendement, secondé par le conseiller Donovan, que le sous-chef Flynn soit nommé. Sur le dernier amendement : 11 pour et 16 contre.

L'avant dernier amendement est perdu, 11 votant pour et 16 contre.

Le conseiller Cassidy propose en amendement, secondé par l'échevin David, que le Conseil reconsidère sa décision sur la motion du conseiller Devlin pour la nomination de M. Flynn.

L'échevin Gorrie demande si la proposition de reconsidérer un amendement est dans l'ordre.

Le Maire pense que cela est dans l'ordre.

La proposition de M. Cassidy est alors mise aux voix et emportée sur la division suivante : 14 pour et 13 contre.

Ce vote fut reçu par des acclamations bruyantes de la part des membres et des auditeurs.

Le conseiller Cassidy fait motion, secondé par le conseiller Devlin, que M. Eugène Flynn soit nommé chef de police. Perdu, 11 pour et 16 contre

L'échevin David propose, secondé par l'échevin Rolland, que la motion déjà perdue, qui demandait la nomination du sous-chef Naigle, soit aussi reconsidérée.

Le conseiller Higginson pose alors la question préalable pour mettre fin à la discussion ; le vote pris sur cette question donne 16 pour et 11 contre.

La motion principale, demandant que M. Penton soit nommé Chef de Police, est conséquemment mise aux voix et adoptée sans division.

Le conseil s'ajourne ensuite à 11 h 45 m.

TRIBUNAUX.

Cour du Banc de la Reine.

CHAMBRE CRIMINELLE.

Présidence de M. le Juge Mondelet.

Jeudi, 30 mars 1865.

La cour s'ouvre à 10 heures.

Edward Lafferty est amené à la barre sur trois accusations de vol ; il plaide coupable.

M. Curran soumet en faveur du prisonniers, une pétition portant un grand nombre de signatures.

La cour promet de la prendre en considération.

LARCIN.

Benjamin Théoret subit son procès sur accusation d'avoir voler six minots d'avoine, à St. Polycarpe.

Il s'était engagé à battre du grain pour un fermier et c'est pendant qu'il remplissait son engagement qu'il aurait enlevé l'avoine. Mais l'examen des témoins de la poursuite ayant prouvé que le plaignant n'agissait que par vengeance contre le prisonnier, M. Johnson, C. R., abandonna la poursuite, et le juré reçut instruction de l'acquitter.

ACCUSATION DE FAUX.

Jean-Baptiste Daoust, de St. Eustache, M. P. P., et député du comté des Deux Montagnes, accusé d'avoir, le 15 mars 1864, forgé le nom de son beau-frère, Joseph Desforges, de St. Laurent, sur le dos d'un billet promissoire de $300 tiré sur la banque Ontario, est amené à la barre.

M. Johnson, après avoir adressé le juré et lui avoir exposé toutes les circonstances de la cause, appelle M. Henry Starnes, gérant de la banque Ontario, à Montréal. Ce témoins déclara que le billet était venu par la poste, et avait été entré au crédit du prisonnier. Le billet n'ayant pas été rencontré à son échéance, Desforges fut poursuivi et prouva que son nom avait été placé sur le billet à son insu.

M. Lecavallier, notaire de St. Laurent, fut aussi entendu comme témoins, et compléta la preuve de la poursuite.

M. Ouimet et Denis, avocats du prisonnier, adressèrent ensuite le juré. Après eux, M. Chapleau, aussi avocat du prisonnier, voulut également prendre la parole, mais le juge s'y opposa, alléguant que ce serait créer un précédent contraire aux usages suivies jusqu'à présent, et que l'on pourrait plus tard s'en prévaloir.

M. Ouimet fit ensuite appeler des témoins pour prouver la bonne réputation dont le prisonnier a jouit jusqu'à présent. Aucune autre preuve à décharge ne fut faite.

Le juré fut alors enfermé dans sa chambre et la cour s'ajourna au lendemain à 10 heures.

Vendredi, 31 mars.

Même présidence.

Les grands Jurés présentes les accusations suivantes comme fondées : Joseph Latreille et François Dagenais, enrôlement pour le service fédéral, ils plaident non-coupables. Frs. X. Lussier, même offense ; Margaret Hanagan, vol, elle plaide coupable ; Alexis Verdon, incendiat, il plaide non-coupable ; John Wills, vol, il plaide coupable ; William H. Rowlinson, recel, il plaide non-coupable, Cécile Kara Kahauri, vol, et comme non-fondées : Anner Paul, vol, J. S. Moodie, W. W. Keys et M. Moore, enrôlement pour le service fédéral, et Michael Smith, même offense.

A onze heures ce matin les jurés ont rapportés un verdict de culpabilité contre J. Bte. Daoust.

Edmond Ducondu, écr., avocat de St. Jean est ensuite placé à la barre pour subir son procès pour avoir le 30 novembre 1864, en la cité de Montréal, déchargé un pistolet sur la personne de sa femme avec l'intention de la tuer.

MM. Kerr, W. Dorion et Archambault comparaissent pour le prisonnier.

A cinq heures, après l'audition des témoins de la couronne, la cour s'ajourne.

NOUVELLES ETRANGERES.

ÉTATS-UNIS.

On écrit ce qui suit à un journal américain :

« L'impression générale dans les cercles militaires de Washington, est que Sherman ne doit plus compter dorénavant sur des succès aussi faciles que par le passé et qu'il se trouvera bientôt sur un champ de bataille où il lui faudra mettre en œuvre toutes ses facultés et tous ces moyens. Johnston, en rétrogradant de point en point dans la Caroline du Nord, ne fait évidemment que suivre les instructions du général Lee. Le dessein du commandant en chef des confédérés parait être d'empêcher à tout prix les forces de Sherman d'effectuer leur jonction avec celles de Grant. C'est pour cela que Johnston retarde autant que possible la marche de Sherman, tandis que Lee lui-même, en faisant une démonstration contre les lignes de Grant, oblige celui-ci à différer tout mouvement qui pourrait directement ou indirectement tendre à aider Sherman ou à favoriser la jonction des deux armées.

« Le but de Sherman en se portant de Fayetteville sur Raleigh a été certainement d'atteindre cette place avant Johnston pour le séparer de l'ouest. Ce plan a été frustré par les arrangements d'Averysboro et de Bentonville qui ont obligé Sherman à changer de route et à tourner à droite vers Goldsboro où il a effectué sa jonction avec Schofield, au lieu de la faire à Raleigh.

« Johnston se trouve donc avoir aujourd'hui deux lignes de retraite ; l'une par la route de Gaston, l'autre par celle de Greensboro et de Danville. S'il est vrai, comme on l'assure, que Lee ait choisi la ligne de la Roanoke comme point d'appui des opérations défensives. Johnston sera bientôt devant cette rivière avec ses forces et se mettra en communication directe avec son supérieur par la route de Boydton. A Gaston, il sera à même d'agir de concert avec Lee pour porter un coup décisif à Sherman, cette place n'étant éloignée de Richmond que de 50 milles. Il y a donc tout lieu de penser que le point où les armées se rencontreront sera Gaston.

« Le plan général de Lee semble être de ramener graduellement Johnston vers lui, jusqu'à ce qu'il atteigne une position où il pourra l'aider à attaquer Sherman, sans être contraint d'abandonner Pétersburg. La démonstration qu'il a opérée contre les lignes de Grant n'avait d'autre but que d'empêcher le général unioniste de détacher une partie de son armée pour coopérer avec Sherman. Lee espère, en un mot, que lorsque ce dernier aura paru sur la rive gauche de la rivière Roanoke, il sera en position d'aider Johnston en lançant à l'improviste une partie de son armée contre Sherman. Celui-ci défait, Lee ramènerait ses forces devant Petersburg et, aidé à son tour par Johnston, il se précipiterait sur Grant. A tout événement, la jonction de Sherman et de Grant doit être empêchée par tous les moyens possibles pour que la cause de la confédération soit sauvée et on peut être certain que Lee ne laissera échapper aucune occasion qui présentera la plus petite chance du succès.»

New-York, 30.

On Mande de Washington au *Herald* que le président a tenu un conseil de guerre à City Point avec Grant, Sherman, Meade, Ord, Sheridan et autres généraux, et qu'immédiatement après l'armée s'ébranla.

Le *Herald* dit aussi que depuis la bataille de samedi Lee a de nouveau demandé une convention pour s'entendre sur des conditions de paix.

On croit que Lee sera obligé de conclure la paix, s'il ne veut pas voir la garnison de Richmond, commandée par Johnston, livrée aux horreurs de la famine, car les mesures de Grant sont prises pour lui couper toutes les vivres. Mardi matin l'armée entière du Potomac s'est mise en marche pour porter le dernier coup contre Richmond.

New-York, 30.

On mande de Washington au *Commercial*, que dans les cercles officiels la répression de la rébellion est regardée comme certaine. Les derniers avis reçus au département de la guerre donnent l'assurance que Lee et Johnson ne peuvent ni retraiter ni accepter le combat sans faire anéantir leurs armées. Les avis de Richmond nous apprennent que tous les moyens diplomatiques seront employés de la part du Sud pour avoir une suspension des hostilités, et que pendant cet intérim on réglera les conditions de la paix.

Le secrétaire Seward est parti hier pour City Point, et l'on dit que l'hon. Millard Fillmore l'y a précédé, à la suggestion de Jefferson Davis ; ces dignitaires sont maintenant à négocier la paix à bord du vapeur *River Queen*.

New-York, 30.

Le *Whig* de Richmond en date du 25, dit qu'une assemblée avait eu lieu à Wythville dans le but d'amasser des vivres pour la garnison de Richmond, et que les contributions ainsi fournies ont donné juste une journée de demi-rations pour la garnison.

New-York, 30.—L'or 151 1|2.

New-York, 31.

Les troupes blanches de l'armée de la rivière James, ont traversé cette rivière lundi et mardi pour joindre Grant pour un mouvement important. Mardi après-midi, ce général est parti de City Point pour le front.

Sheridan avec sa cavaleris formait l'avant-garde et il y a lieu de croire qu'aujourd'hui même la dernière voie de communication avec Richmond a été coupée.

Dimanche et lundi les rebelles avaient massé leurs forces, s'attendant à une attaque ou voulant évacuer Richmond. On croit qu'aujourd'hui même il y a eu une bataille importante.

On écrit de Washington au Herald qu'il est maintenant avéré, d'après les informations les plus authentiques, que M. Seward a été mandé à City Point par le Président pour consultation, et qu'on est actuellement occupé à préparer une convention militaire entre Grant et Lee, le Président et Seward devant y prendre part d'un côté comme aviseurs, ainsi que Jeff. Davis et R. M. T. Hunter.

MEXIQUE.

Le nouvel empereur du Mexique, Maximilien, vient d'adresser la lettre importante qui suit aux évêques mexicains :

Messeigneurs.

J'ai lu avec un grand intérêt votre exposition collective du 29 décembre dernier, et l'ai examinée avec l'attention scrupleuse que réclame mon devoir de souverain. Vous avez fait appel avec beaucoup de raison à l'une des quelques qualités que Dieu, dans sa bonté, m'a départie, qui est celle d'aimer la vérité et de la dire toujours avec plaisir. Le sens de vos paroles est exact quand il se rapporte à des communications et à des actes qui émanent de la pure source de la vérité. En ce cas, j'écoute de bon cœur et j'agis suivant mon devoir et ma conscience. Mais si je vois que les divergences d'opinions, venant d'une loy de recherche de la vérité, reposent sur des erreurs, alors je me laisse aller volontiers à une explication, guidé par le sentiment de l'équité.

Vous adressez dans votre exposition, en termes les plus respectueux, il est vrai, des reproches à mon gouvernemnt, en voulant le comparer avec les gouvernements passés, de triste mémoire. Vous agissez ainsi, ignorant, comme vous me l'avez avouée vous-mêmes à plusieurs reprises, l'état des derniers évènements relatifs aux affaires ecclésiastiques.

Je vous conseille amicalement, à ce propos, de ne pas juger à l'avenir sévèrement et témérairement avant d'avoir étudié une question dans tous ses détails : le calme, la réflexion et la douceur sont le principal ornement d'un dignitaire de l'Eglise. Vous ne savez pas ce qui s'est passé à Rome de souverain à souverain ; vous n'avez pas assisté aux négociations avec le nonce ; vous ne pouvez, par conséquent, juger de quel côté est l'erreur, de quel côté vinrent les usurpations, s'il y en a eu. Comme bon catholique et souverain fidèle à ses devoirs, je dois tirer le voile sur certaines choses, laissant à Dieu et à l'histoire le soin de ma justification. Mais je désire et veux répondre sur quelques points à votre exposition.

Après sept mois de longanimité, mon gouvernement était en droit d'attendre un nonce amplement revêtu de pouvoir pour en finir avec l'insupportable état où se trouvaient les choses, par le moyen de saines et énergiques réformes dans le sens du vrai catholicisme ; il avait d'autant plus de raison de l'espérer, que mon ministre des affaires étrangères avait envoyé à Rome, par mon ordre, une note pressante exposant avec une loyale franchise la situation violente où se trouvaient les affaires ecclésiastiques, et la dure nécessité où nous nous verrions de lui donner une solution, si un prompt arrangement n'intervenait pas. Des documents prouvent que cette note était arrivée à Rome avant le départ du nonce.

Dans l'espoir flatteur de ce prompt règlement si désiré, nous avons reçu le nonce avec des distinctions rarement accordées à un dignitaire de l'Eglise et un embassadeur. Je fis plus que n'ont coutume de faire généralement les souverains : j'invitai le nonce, dans les premiers jours de son arrivée dans cette capitale, à une longue conférence avec moi ; je lui signalai avec la plus grande franchise, peut-être avec trop de confiance, tous les points sur lesquels mon gouvernement pouvait et ceux sur lesquels il ne pouvait pas céder. Ces points n'avaient été marqués par ma conscience et mon devoir, après une étude attentive. Le nonce fut très explicite dans cette conférence ; il me déclara qu'il avait des pouvoirs pour divers points, et que les autres se règleraient à Rome dans le concordat.

Mon plus ardent désire était ainsi réalisé en grande partie. Mais, connaissant l'excessive lenteur de la marche des affaires à Rome, je priai le nonce de trouver, de concert avec mon ministre de la justice et des cultes, un moyen qui, en attendant la solution définitive des points différés, tranquillisât la nation, témoignât de notre sollicitude paternelle et de la bonne et loyale bonté de notre gouvernement.

Dans sa première conférence avec mon ministre, le nonce s'exprima de la même manière qu'avec moi. Notre gouvernement se livra aux plus douces espérances. Vingt-quatre heures après cette conférence, contredisant ce qu'il avait affirmé la veille, le nonce déclara qu'il n'avait pas de pouvoirs, et il le fit connaître ensuite au ministre dans une lettre très-singulièrement conçue, se confiant en toute notre indulgence et en notre douceur. Le concours des deux pouvoirs manquait donc. Comment faire, sans ce concours, un concordat ou un arrangement quelconque ? Après cet événement, notre gouvernement, qui a la conscience de sa dignité et de son devoir, ne pouvait pas attendre trois mois pour s'exposer à un dénouement semblable, et laisser sans solution des questions d'un intérêt si vital dans le pays ; d'autant plus que le gouvernement ne prétendait à rien qui ne se soit pratiqué déjà dans d'autres pays catholiques avec l'acquiescement du saint siége.

La grande majorité de la nation exige, et a droit d'exiger cette solution. Sur ce point je suis en position de juger avec plus de certitude que vous, messeigneurs, parce que je viens de parcourir une grande partie de vos diocèses, tandis que vous êtes restés dans la capitale depuis votre retour de l'exil. Pour cela même, et après une mûre réflexion, après avoir consulté ma conscience, après avoir entendu de dignes théologiens, je me suis décidé à un acte qui ne blesse en rien le dogme de la religion catholique, et assure, d'un autre côté, à nos concitoyens, une libre existence de la loi.

Je veux, avant de terminer, appeler votre attention sur une erreur où vous êtes tombés. Vous dites que jamais l'Eglise mexicaine n'a pris part dans les événements politiques ; plût à Dieu qu'il en fût ainsi ! Mais il existe de tristes documents qui prouvent clairement que les dignitaires mêmes de l'Eglise se sont jetés dans les révolutions, et qu'une partie du clergé a déployé une résis

tance très active contre l'Etat. Convenez, mes estimables prélats, que l'Eglise mexicaine, par une lamentable fatalité, s'est trop mêlée de la politique et des affaires de biens temporels, négligeant pour cela l'instruction catholique de ses ouailles. Oui, le peuple mexicain est pieux et bon ; mais il n'est pas encore, en grande partie, catholique dans le vrai sens du Saint Evangile, et ce n'est pas sa faute. Il a besoin qu'on l'instruise, qu'on lui administre les sacrements, comme le veut l'Evangile, gratuitement. Mais le Mexique sera catholique, je vous l'assure. Doutez, si vous voulez, de mon catholicisme ; l'Europe connaît depuis longtemps mes sentiments : le saint-père sait comme je pense ; les églises d'Allemagne et de Jérusalem, que connaît comme moi l'archevêque de Mexico, rendent témoignage de moi sur ce point. Mais, bon catholique comme je suis, je serai aussi un prince juste et libéral.

Recevez l'expression de mon attachement.

Signé : MAXIMILIEN.

Le Duc de Morny.

Voici en quel terme le *Moniteur*, organe officiel du gouvernement français, a annoncé la mort du duc Morny :

« S. Exc. M. le duc de Morny, président du corps Législatif, membre du conseil privé, a succombé ce matin à une maladie dont rien n'avait d'abord fait prévoir le funeste dénoument, mais qui a pris tout-à-coup le caractère le plus alarmant et dont les progrès n'ont pu être ralentis, ni par les lumières de la science, ni par les soins de l'affection la plus tendre.

« Averti, dans la journée d'hier, de ces symptômes menaçants, l'empereur, qui avait déjà visité l'illustre malade, s'est rendu de nouveau auprès de lui, accompagné de l'impératrice. Leurs Majesté lui ont, pendant un long entretien, prodigué les témoignages de la plus affectueuse sollicitude, en même temps qu'elles donnaient à Mme la duchesse de Morny toutes les consolations qui pouvaient adoucir ce fatal moment.

« Vers trois heures du matin, M. le duc de Morny, sentant sa fin approcher, et conservant toute sa fermeté d'âme comme toute la lucidité de son intelligence, a fait appeler Mgr. l'archevêque de Paris, avec lequel il avait eu dans la journée une première entrevue, et a reçu des mains du prélat les sacrements de l'Église. Ce matin, à huit heures, il rendait le dernier soupir dans les bras de Mme la duchesse de Morny dont le courage dominait l'immense douleur.

« Depuis deux jours, l'inquiétude la plus vive régnait au corps législatif, elle s'est changée ce matin en une véritable consternation, qui s'est rapidement propagée dans Paris. La mort de M. le duc De Morny causera une émotion profonde. L'empereur perd en lui un de ses serviteurs, un de ses amis les plus dévoués, le corps législatif un président dont tous les membres de la Chambre, sans distinction de parti, appréciaient les rares qualités, l'impartialité bienveillante, la noble distinction ; le pays, un des hommes d'Etat qui lui inspiraient la plus haute confiance. »

FAITS DIVERS.

—On trouvera sur notre première page des variétés des plus amusantes et un article remarquable sur le progrès industriel et scientifique de notre époque.

SENECAL VS. LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.—La cour de revision a rejeté hier le jugement de la Cour Supérieure qui avait refusé un nouveau procès dans cette affaire. Les avocats de la compagnie sont MM. Pominville et Bétournay ; ceux de M. Sénécal, MM. Dorion et Dorien.

NOUVELLES DE LA GUERRE.—Les dépêches télégraphiques que nous publions ailleurs ont un intérêt émouvant. La rébellion semble être rendue à ses derniers râlements.

On dit que l'armée de Grant est en mouvement, et que le président et le secrétaire Seward sont de nouveau en conférence à City Point avec quelques messagers de Jeff. Davis.

LES MARAUDEURS DE ST.-ALBANS.—La Cour doit encore s'occuper aujourd'hui des maraudeurs de St.-Albans, sur une autre accusation de meurtre portée contre eux. Quanp la poursuite n'aura plus rien à dire etque les prisonniers auront été libérés par la Cour, ils seront de nouveau arrêtéspour répondre à l'accusation d'avoir violé la neutralité du pays.

Le mandat d'arrestation est émané depuis mardi dernier.

NOUVELLE BROCHURE.—Nous accusons réception d'une brochure de 37 pages, grand format, contenant les débats sur le bill des pêcheries proposé par l'hon. Alex. Campbell, commissaire des terres de la couronne.

Ce pamphlet sort des presses du *Canadien*. La traduction a été faite au bureau des pêcheries et son impression est aux frais du gouvernement.

Nous remerciments à qui de droit.

ARMEMENTS SUR LES LACS.—On attend dans quelques semaines l'arrivée du Capt. Sherard Osborn pour préparer un système de défense sur les lacs.

SOLDATS FÉDÉRAUX.—On rencontre par fois dans nos rues des individus portant le pantalon et la casquette du soldat fédéral. Ce sont probablement des déserteurs, ou des soldats blessés qui auront obtenu un congé.

CHEVAUX POUR L'ARMÉE FÉDÉRALE.—Depuis plus d'un an des acheteurs de chevaux, pour le compte de l'armée fédérale, parcourt en tout sens le Canada et laissent après eux des sommes qui pourraient bien faire regretter, chez quelques uns, la fin de la sanglante guerre de nos voisins. On admet, cependant, que les prix n'ont pas été élevés,en conséquence de la lourdeur du marché monétaire.

DEPUTE REGISTRATEUR.—Le premier commis du bureau d'enregistrement provincial, M. Henry Lane, vient d'être nommé député régistrateur, dont la place était vacante depuis la mort de M. Kent.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—M. Sandford Fleeming, l'ingénieur chargé de l'exploration du chemin intercolonial, est parti lundi dernier pour Halifax, après avoir mis son rapport entre les mains du gouvernement.

SINGULIER PHÉNOMÈNE.—Un météore sous la forme d'une boule de feu et ne paraissant que la nuit aurait, dit le *Canadien*, fait son apparition sur le fleuve, errant en face des paroisses de St. Thomas, de Berthier et du Cap St. Ignace sur la rive Sud. Il va sans dire que la superstition s'est emparée de ce phénomène pour l'exploiter à sa guise. Les uns croient que cette mystérieuse lumière est un présage de malheur; d'autres n'y voient qu'une escapade de *loups-garous* ou de *feu-follet*.

JULES CÉSAR.—L'empereur Napoléon III a livré dernièrement à la publicité la préface de l'histoire de Jules César à laquelle il travaille depuis longtemps. Toute la presse européenne l'a commentée longuement et porté sur elle un jugement généralement défavorable. Parmi ceux qui en ont entrepris la critique figure le célèbre romancier, Alex. Dumas, père, qui a ouvert à cette fin des conférences dites césariennes.

Voici le texte de la lettre qu'il a adressée à M. Duruy pour obtenir l'autorisation nécessaire :

« Monsieur et maître, j'ai l'intention de faire vendredi prochain, rue Cadet, au profit d'une bonne œuvre, une conférence sur l'antiquité. Jules César, Horace, Virgile, Cicéron, Octave seront l'objet de mon entretien. Comme ces sujets vous appartiennent plus légitimement qu'à tout autre, je crois devoir vous demander le droit de chasser sur vos terres, vous promettant de respecter le gros gibier. »

M. Dumas a reçu l'autorisation demandée.

UN HABIT SANS PAREIL.—A la réception de l'embassadeur de Perse à Versailles (1715) Louis XIV portait un habit or et moire, brodé de douze millions, cinq cent mille livres de diamants, et si pesant que le roi, accablé, fut obligé de le quitter au milieu de la cérémonie.

LES PREUVES SE MULTIPLIENT.—Le rév. Geo. M. Spratt, Lewisburg, Penn., écrit ce qui suit : « Je recommande fortement le célèbre restaurateur de cheveux de Mdme S. A. Allen et son Zylobalsamum pour faire croitre les cheveux sur un crâne chauve et recolorer les chevelures grises. Leur usage dans ces localités-ci ont toujours parfaitement réussi ! !

Vendu par tous les droguistes. Dépot, 198, Greenwich St., New-York.

DANS LA BOUCHE DE TOUT LE MONDE—Se trouve la LOUANGE et le SOZODONT, le plus grand luxe des temps modernes, qui embellit et préserve les dents. L'haleine repoussante est rendue aussi fragrante que l'odeur d'une rose, et ceux qui seraient insensibles à ses bienfaits sont avertis qu'il ne leur en sera plus fait mention.

Vendu par tous les droguistes.

LECTURE DE L'HONORABLE L. A. DESSAULLES SUR LA GUERRE AMÉRICAINE.—Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de ne pas attendre trop tard pour se procurer les deux premières lectures de M. Dessaulles sur la guerre américaine, qui sont maintenant en vente chez tous les libraires de cette ville sous forme de pamphlet, à six sous par copie. L'écoulement en est si rapide qu'il n'en reste plus que peu d'exemplaires : les demandes nous venant en grand nombre des campagnes et même des Etats-Unis.

BULLETIN FINANCIER.

N.-Y. 31.—L'or est ouvert hier soir à 151 1|2, et fermé à 10 h. 45 m. à 151 3|8 ; le marché a été très ferme durant toute la soirée, L'or est ouvert ce matin à 151 3|4. Change sur N.-York acheté 34 1|2 ; greenbacks 34 3|4 à 35 d'escompte. Change et greenbacks vendus 33 à 33 1|3 d'escompte ; taux non-fixé. Argent—acheteurs 4 à 4 1|4 d'es. ; vendeurs 3 1|2 à 3 3|4 ; marché tranquille.

NAISSANCE.

En cette ville, le 30 mars dernier, la Dame de CHARLES DAOUST, écuier, avocat, un fils.

DECES.

En cette ville, le 31 mars, à l'âge de 1 an, 9 mois et 20 jours, JOSEPH EUGÈNE ROSARIO, enfant de M. U. E. Archambault, Principal de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal.

Les funérailles auront lieu dimanche prochain. Le convoi funèbre partira de la résidence de M. Archambault, 31 rue Côté, à 2 heures, P. M.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOUVELLES ANNONCES.

PROCLAMATION.

CONSIDERANT qu'il est décrété au chapitre douze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada que toute personne

" Qui n'étant pas soldat enrôlé au service de Sa Majesté, engage ou induit par paroles ou autres moyens, directement ou indirectement, un soldat au service de Sa Majesté, à déserter ou quitter le service, ou essaie ou tente d'engager ou induire un soldat à déserter ou quitter le service, pourra être condamnée, si elle est convaincue des dites offenses, à l'amende et à l'emprisonnement. "

Considérant qu'un grand nombre de soldats de Sa Majesté se trouve anjourd'hui cantonné dans cette Cité :

A ces causes, sachez que Je, soussigné, Maire de la Cité de Montréal, offre par les présentes

Une récompense de vingt-cinq Dollars

pour l'arrestation et la conviction de toute personne ou personne autre qu'un soldat enrôlé au service de Sa Majesté, qui pourra être trouvé coupable d'avoir aidé et encouragé à la désertion aucun des soldats de Sa Majesté cantonnés dans cette Cité.

J. L. BEAUDRY, Maire.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 1er avril 1865. bs—32.

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864.

DANS L'AFFAIRE DE GEORGE MATHEW ORR.

Insolvable.

LES créanciers de l'Insolvable sont notifiés de s'assembler à mon Bureau, no. 6, à LA BOURSE, rue St.-Sacrement, dans la cité de Montréal, MARDI le 18e jour d'AVRIL 1865 à 3 heures APRES-MIDI pour l'examen et l'arrangement général de ses affaires.

T. S. BROWN, Syndic Officiel

1er avril. ff—32

NOUVELLES ANNONCES.

A LOUER

UNE Maison, No. 4, Monteith Terrace, Rue Cadieux, avec Jardin, &c. Cette Résidence est dans une localité salubre et à une petite distance du chemin de fer Urbain. Loyer, £40 et les cotisations.

STANLEY C. BAGG, Fairmount Villa.

1er avril. ff—32

CHARBON à grille, $9 la tonne ou par 180 lbs., 5s ; Welsh, par 180 lbs., 5s ; Lehigh, par 180 lbs., 5s ; Coke par 180 lbs., 5s. Charbon de bois par 5 minots, 5s ; 12 minots, 10s ; 25 minots, 15s 7½ d. Livrés en sacs, excepté par tonne. Vaisseaux à charbon de toute dimension. Un ordre, revêtu d'une estampile d'un centin, peut être mis au bureau de poste, à la boite 288½.

A. SMITH, 96 Prince St.

Montréal 1er avril 1865 efpm-pcm—32

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER URBAIN

DE LA

CITE DE MONTREAL.

SURINTENDANT DEMANDE.

DES applications seront reçues jusqu'à LUNDI, le 10 proximo, adressées au Soussigné.

Les Applicants devront fournir des témoignages quant au caractère, l'habileté et talents pour la situation, et nommer leurs sûretés.

(Par ordre,)

JNO. GLASS, Secrétaire.

Montréal, 1er avril 1865. jd—32

AVIS SPECIAUX.

☞SI vous voulez savoir un peu de tout au sujet de l'organisme humain, de l'homme comme de la femme, les causes et le traitement des maladies, les coutumes du mariage dans le monde,comment bien se marier et mille autres chosesqui n'ontjamaisété ditesencore, voyez l'édition revisée et augmentée du *Medical Common Sense*, livre curieux et un bon livre pour chacun Il a 400 pages et 100 illustrations;son prix est de $1.50. Il contient une table de matières et est envoyé exempte de frais de port à aucune adresse. Les livres sont achetables dans les magasins de livres, et seront adressés par la poste, frais de port payés sur la réception du prix.

Adresser, Dr. E. B. FOOTE, M. D. 1130 Broadway, N. Y.

1er mars 1865. fm—7

CONSULTATION GRATUITE!

A CEUX QUI SOUFFRENT DE MALADIES NERVEUSES,

☞UN Monsieur guéri d'une débilité nerveuse et d'une décrépitude par suite d'extravagance de jeunesse, mû par un désire de se rendre utile aux autres, sera heureux de fournir à tous ceux qui en auront besoin, sans se faire payer, la recette et prescription dont il faut se servir dans ces occasions. Les patients désirant tirer profit de la malheureuse expérience de celui qui annonce, et posséder un remède sûr et inestimable, peuvent le faire en s'adressant de suite à son bureau d'affaire.

Recette et prescription de dernière importance seront envoyées par la malle suivante.

Aressez JOHN B. OGDEN, No. 60, Nassau Street, New-York.

P. S.—Ceux qui souffrent de maladies nerveuses, des deux sexes, trouveront ces prescriptions de la plus grande valeur

1er mars cm—n—7

☞JE certifie que je me suis servi du Pain Killer de Davis dans beaucoup de cas, et crois que c'est une médecine de beaucoup de valeur. Je l'ai prescrite très souvent contre les maux de ventre, (spécialement des enfants) et c'est à mon opinion le meilleur remède, qui ait été préparé pour le soulagement de ces maladies. 20

A. HUNTING, M, D,

28 mars 80

☞DE vieux yeux rajeunis.—Un pamphlet, indiquant comment il faut s'y prendre pour restaurer promptement la vue et se débarrasser des lunettes sans l'aide d'un médecin ou de la médecine,

Est envoyé franc de port sur la réception de 10 cents sous enveloppes.

Adresse, E. B. FOOTE, M. D., 1130, Broadway, N. Y.

1er mars 1865 fm—19

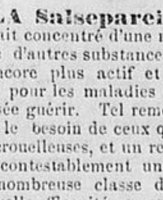

☞LA Salsepareille d'Ayer est un extrait concentré d'une racine choisie, combiné avec d'autres substances d'un pouvoir altérant encore plus actif et produit un antidote efficace pour les maladies que la Salsepareille est censée guérir. Tel remède rencontre certainement le besoin de ceux qui souffrent de douleurs écrouelleuses, et un remède tel que celui-là rend incontestablement un immense service à cette nombreuse classe de nos concitoyens. Avec quelle efficacité ce composé agit, cela a été prouvé par l'expérience dans un grand nombre de cas de la plus haute gravité que l'on peut voir dans les divers maux qui suivent : Scrofule, enflammations scrofuleuses accompagnées de douleurs, maladies de peau, bouton, pustules, taches, éruptions, feu St. Antoine, Erysipèle, dartre, teigne, etc.

Syphilis, ou maladies vénériennes est extirpée du système par l'usage prolongé de cette Salsepareille, et le patient est laissé dans un état de santé comparatif.

Les maladies de femmes qui son causées par le scrofule dans le sang et qui sont souvent guéries par cet extrait de la Salsepareille.

Ne vous privez pas de cette excellente médecine, parceque vous auriez été trompé en croyant user de cette Salsepareille lors que ç'en n'était pas. Lorsque vous vous serez servi de la Salsepareille d'Ayer, alors, mais alors seulement, vous en connaitrez la vertu. Pour les particularités des maladies qu'elle guérit nous vous referons à l'almanac américain d'Ayer que l'agent ci-dessous nommé donnera gratuitement à tous ceux qui le lui demanderont.

Les pilules cathartiques d'Ayer pour la guérison de la constipation, la jaunisse, dyspepsie, indigestion, dissenterie, dérangement d'estomac, mal de tête, rhumatisme, brûlement d'estomac provenant de dérangements d'estomac, douleur ou inaction morbide des intestins, flatuosité, perte de l'appétit, maladie du foie, hydropisie, vers, goutte, neuvralgie, etc.

Ces pilules sont recouvertes en sucre, de sorte que le palais le plus délicat peut les prendre avec plaisir, et sont le meilleur apéritif du monde pour tous les besoins médicaux qui peuvent surgir dans une famille.

Préparé par J. C. Ayer et cie., Lowell, Mass., et vendu par tous les droguistes.

J. F. HENRY ET CIE., Montréal, Agent-général pour le Canada.

AVIS SPECIAUX.

☞TEMOIGNAGE local.—M. R. Dugal, chimiste et droguiste, rue de la Couronne, Québec :

MONSIEUR.—Je vous envoie le certificat suivant pour prouver l'efficacité de la SALSEPAREILLE DE BRISTOL :

RÉSULTAT D'UNE FIÈVRE LENTE.—Je certifie que le 19 mars, 1860, mon fils, âgé de neuf ans, fut obligé de garder le lit à cause de la maladie ci-dessus. J'employai les meilleurs médecins, qui le prirent sous leur charge pendant deux ans sans pouvoir lui procurer aucun soulagement. Le printemps dernier, je commençai à lui faire prendre de la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, et depuis le moment qu'il commença à user de ce remède, il s'aperçut d'un mieux qui allait toujours en augmentant. Il peut maintenaut marcher facilement. C'est pourquoi, je crois devoir me permettre de conseiller à toutes les personnes qui souffriraient de maladies semblables d'essayer la SALSEPAREILLE DE BRISTOL

JEAN LACHANCE.

St. Roch de Québec, 8 août 1863.

☞AVIS.—Revues périodiques, Magazines, Livres de Fantaisie, Nouvelles, Papeterie, Livres d'Ecole, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le *Courrier des Etats-Unis*, *LE PAYS* et tous les journaux français et anglais de Montréal et de New-York, à vendre au DEPOT de Journaux de DALTON, COIN DES RUES CRAIG ET ST.-LAURENT.

☞NE prenez plus de médecines désagréables au goût et incertaines.

Pour des maladies désagréables et dangereuses, usez du HELMBOLD'S EXTRACT BUCHU, qui a reçu l'approbation des MÉDECINS LES PLUS RENOMMÉS des Etats-Unis.

Il est maintenant offert à l'humanité souffrante pour la guérison des maladies et symptômes suivants causés par les maladies et l'abus des organes urinaires et sexuels : Débilité générale, dépression mentale et physique, imbécilité, le sang se portant au cerveau, idées confuses, hystérie, irritabilité générale, épuisement, insomnie, défaut d'efficacité musculaire, perte de l'appétit, emaciation, désorganisation ou paralysie des organes génitaux, palpitation de cœur, et, enfin, tous les concomitants d'un état du système nerveux et débile. Pour être sûr d'aucune falsification, coupez cet entrefilet et allez demander du HELMBOLD'S.

Ne vous servez pas d'autres remèdes : votre guérison est garantie.

Voyez l'annonce dans une autre colonne.

☞FEMMES! Femmes!! Femmes!!!—Ne manquez pas de lire l'annonce qui se trouve dans ce journal sous le titre de *Important pour les Femmes*. Le DR. CHEESEMAN, de N.-York a consacré les 30 dernières années de sa pratique aux maladies des femmes. Ses pilules sont comme un charme. Elles sont sûres et garanties.

☞POUR les maux de la gorge et de la toux.—Les pastilles bronchiques de Brown sont offertes avec la plus grande confiance dans leur efficacité. Elles ont maintenu la bonne réputation qu'elles ont justement acquises.

Ces Lozenges sont préparés d'après une recette hautement estimée pour soulager les affection bronchiques, l'asthme, l'enrouement, la toux, le rhume, l'irritation ou le mal de gorge.

CEUX QUI PARLENT EN PUBLIC ET LES VOCALISTES les trouveront bonnes pour débarrasser la voix avant de parler ou de chanter, et guérir la gorge après se l'avoir irritée par un trop grand emploi de la parole ; elles ont, en un mot, une vertu particulière pour les affections qui gênent l'usage de la parole. Vendu par tous les droguistes, à 35 cents la boite.

21 mars 28

VAN BUSKIRK'S FRAGRANT

SOZODONT

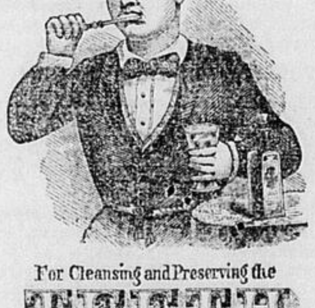

For Cleansing and Preserving the

TEETH

HARDENING THE GUMS

DONNANT A LA BOUCHE UN GOUT DELICIEUX ET UNE CENSATION RAFRAICHISSANTE, ENLEVANT TOUT LE TARTRE ET LES SCORIES DES DENTS, ARRETANT COMPLETEMENT LE PROGRES DE LA CARIE ET RENDANT AUX DENTS DEJA NOIRCIES PAR LES PROGRES DE LA CARIE LEUR BLANCHEUR PRIMITIVE.

L'IMPORTANCE d'avoir de belles dents est universellement reconnue par ceux qui attachent de la valeur aux avantages personnels et aux bienfaits de la santé. Une rangée de dents régulière, ferme et perlée fait toujours une impression favorable, tandis que les fonctions qu'elles remplissent, par rapport à la santé, demandent beaucoup de soin et d'attention.

Le SOZODONT est composé des ingrédients les plus purs et les plus choisis, deux choses importantes, la propreté et l'efficcaité s'y trouvant combinées au plus haut degré possible ; il enlève des dents le tartre qui y adhère et produit une blancheur de perle sur une surface d'émail, ce qui en fait le dentifrice le plus délicieusement efficace et profitable que le monde ait jamais vu.

Vendu par tout les droguistes à 75 cents la bouteille.

HALL & RUCKEL. New-York.

CORKE ET ANSELL agents en gros pour le Canada, coin des Rues St. François-Xavier et St Paul, Montréal.

11 mars. cm—24

Société Permanente DE

CONSTRUCTION

DU

DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS.

UN dividende de dix pour cent sur le Fonds Permanent sera payable au Bureau de cette Société, le ou après le QUATRE AVRIL prochain.

Une nouvelle classe d'Actionnaires sera aussi ouverte ce jour-là.

Livre ouvert à la souscription maintenant.

(Par ordre),

P. A. FAUTEUX, Secr.-Trés.

30 mars. ef—31

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

Cour Supérieure du Bas-Canada.

EX-PARTE DANS L'INSTANCE.

No. 273.

LE MAIRE, LES ECHEVINS ET LES CITOYENS DE LA CITÉ DE MONTRÉAL.

Requerants en Expropriation,

ET

LA RUE NOTRE-DAME,

ET

EBENEZAR MUIR, ECUIER, DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL,

Propriétaire Exproprié.

EN conformité à l'ordre fait dans la présente instance, le DIXSEPTIEME jour de MARS, mil huit cent soixante et cinq, sur la Requête du dit Ebenezar Muir, Avis Public est par le présent donné que les dits le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal ont, le Vingt-unième jour de Février, mil huit cent soixante-cinq, déposé au Greffe de cette cour la somme de douze mille soixante six dollars et huit cents, du cours actuel de la Province du Canada, prix et compensation des immeubles acquis par les dits le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal du dit Ebenezar Muir, par voie d'expropriation forcée et suivant le Statut 27e et 28e Victoria, Chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir : " Un terrain borné en front et d'un " côté (Nord-Est) par la rue Notre-Dame, du " côté Sud-Ouest par la Place d'Armes et en " profondeur par le restant du terrain de Ebe- " nezar Muir tel que divisé par la nouvelle li- " gne de la rue Notre-Dame avec partie d'une " bâtisse dessus érigée, mesurant 62 pieds en " front, 64 pieds en arrière, 15 5|10 pieds dans " chaque ligne, et contenant 976 50|100 pieds " quarrés, le tout mesure anglaise. "

Et il est ordonné que par un avis en langues anglaise et française à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers soient appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au greffe de la dite cour, dans le district, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis.

Et au cas où sous tel délai il ne serait produit aucune opposition sur ces argents, et que le certificat du régistrateur qui doit être produit ne mentionnerait aucune hypothèque, le paiement pur et simple en sera fait au dit Ebenezar Muir—déduction préalablement faite des frais de publication et du dit certificat du régistrateur.

Et au cas où dans les délais fixés, il serait produit au greffe de la dite cour aucune opposition *afin de conserver* sur tel argent, alors et après la production et enfilure au greffe de cette cour du dit certificat du régistrateur, il sera procédé par le Protonotaire de la dite cour à la distribution de tels deniers suivant la pratique de cette cour suivie pour la distribution de deniers provenant de décrets.

COFFIN ET PAPINEAU, P. C. S.

BUREAU DU PROTONOTAIRE, Montréal, 21 mars 1865. bfps-es—29

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

Cour Supérieure du Bas-Canada.

EX-PARTE DANS L'INSTANCE.

No. 127.

LE MAIRE, LES ECHEVINS ET LES CITOYENS DE LA CITE DE MONTRÉAL.

Requérant en Expropriation.

ET

LA RUE ST. FRANÇOIS DE SALES.

ET

LA CORPORATION DES JUIFS PORTUGAIS DE MONTREAL.

Propriétaires Expropriés.

EN conformité à l'ordre fait dans la présente instance, le DIX-SEPTIEME jour de MARS mil huit cent soixante et cinq sur la requête de la dite Corporation des Juifs Portugais. Avis Public est par le présent donné que les dits le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal ont, le neuvième jour de février mil huit cent soixante cinq, déposé au Greffe de cette cour la somme de deux mille huit cent piastres du cours actuel de la Province du Canada, prix et compensation de l'immeuble acquis par les dits le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal de la dite Corporation des Juifs Portugais par voie d'expropriation forcée et suivant le Statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir : " Un lopin de terre connu sous le nom de " Cimetière des Juifs," borné par devant par la rue St. Janvier, au sud-ouest par Thomas Watson, par derrière par le lot ou lopin de terre en premier lieu désigné dans le rapport des Commissaires et au nord-est par le Cimetière Catholique Romain ; mesurant 35 pieds de front 250 4-10 pieds au sud-ouest, 34 pieds en arrière et 251 4-10 pieds au nord-est, et contenant 8650 pieds, plus ou moins, le tout mesure anglaise."

Et il est ordonné que par un avis en langues Anglaise et Française à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers soient appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite cour, dans le dit district, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis.

Et au cas où sous tel délai il ne serait produit aucune opposition sur ces argents et que le certificat du régistrateur qui doit être produit ne mentionnerait aucune hypothèque, le paiement pur et simple en sera fait à la dite Corporation des Juifs Portugais de Montréal—déduction préalablement faite de frais de publication et du dit certificat du régistrateur.

Et au cas où dans les délais fixés, il serait produit au Greffe de la dite cour aucune opposition *afin de conserver* sur tel argent, alors et après la production et enfilure au Greffe de cette cour du dit certificat du régistrateur, il sera procédé par le Protonotaire de la dite cour à la distribution de tels deniers suivant la pratique de cette cour suivie pour la distribution de deniers provenant de décrets.

COFFIN ET PAPINEAU, P. C. S.

BUREAU DU PROTONOTAIRE, Montréal, 18 mars 1865. bfpts—29

Sous l'Acte des Faillites, 1864.

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE

Lundi, le vingtième jour de Mars mil huit cent soixante cinq.

PRÉSENT :

L'HONORABLE M. LE JUGE BERTHELOT.

JOSEPH MAY, *Demandeur.*

VS.

NORBERT GODERRE, Marchand, de la cité et du District de Montréal,

Défendeur.

IL est ordonné sur motion du Demandeur qu'une assemblée des créanciers du dit Norbert Goderre, soit tenue dans la Salle des Faillites, pour les affaires en Faillites au Palais-de-Justice en la cité de Montréal, MARDI, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour là et alors donner leur avis relativement à la nomination d'un syndic d'office aux affaires en Faillite du dit Norbert Goderre.

(Par ordre,)

COFFIN ET PAPINEAU, P. C. S.

28 mars. bs—30

Life Association of Scotland.

PLAN A

CETTE ASSOCIATION

A été expressément préparée dans le but de réduire les dépenses sur l'assurance à vie. Et les résultats ont été très-satisfaisantes. L'allocation du surplus ou profit est fait chaque année à tous les porteurs de police de cinq ans, à compter de la dernière balance annuelle. Le profit ainsi alloué aux porteurs de police leur est donné annuellement en argent, en paiement de leurs prochaines primes annuelles. Une réduction considérable sur la prime est aussi effectuée à commencer de celles qui sont dues à la fin de la sixième année. Le rapport annuel de Profit ainsi fait au porteur de police avant 1855 a maintenant atteint graduellement jusqu'à ce moment 37½ par cent sur leur prime. C'est-à-dire, un porteur de police dont la prime est de $200, obtient cet année un retour des profits de $75 ; et un autre dont la prime est de $100, obtient $37 5|100, c'est-à-dire qu'ils paient seulement 62½ cents au lieu de 100 cents par $1 de leur prime.

Ces primes quoique modérées originairement ont été ainsi réduites à moins des deux tiers de leur montant ; pendant que les derniers porteurs de police ont déjà obtenu une diminution de 25 et 27½ par cent, c'est-à-dire, ils ont seulement cette année à payer 75 ou 72½ cents par $1, suivant leur ordre.

Ainsi par ce moyen les porteurs de police recevaient comptant durant leur vie plus que

Deux cent trente mille louis stg.

De nouvelles entrées peuvent de suite commencer et continuer pour six ans avec des payments beaucoup plus bas que les taux marqués dans la table, recevant néanmoins les mêmes bénéfices et parts de profits que si leurs primes avait été complètement payées.

En faisant APPLICATION le ou avant le 5 AVRIL prochain, on obtiendra UNE ANNEE entière de PROFITS primant tous autres assurés subséquents.

Signé, P. WARDLAW, Secrétaire.

Agents dans les townships, &c.

Beauharnois............James Martin,
Coaticook............John Thornton,
Coteau Landin.........W. C. Caverhill,
Danville.............Thimothy Lent,
Frelighsburg..........James H. Smith,
Huntingdon............Daniel Shanks,
Hemmingford.........Peter McNaughton,
Lacolle et Clarenceville..Jas. O'Connor, Jr., [Lacolle
Lancaster.............Adolphus Leclair,
L'Orignal..............T. O. Steele,
Richmond..............W. E. Jones,
Roxton................John Wood,
Sorel..................Robt S. L. Hayden.
Stanbridge............J. C. Baker,
St. Hyacinthe..........Léonard Boivin
St. Jean......... .....L. G. MacDonald,
Sherbrooke.... ....F. M. Short,
Stanstead..............A. P. Ball,
Waterloo..............Geo. H Allen.

11 fév. 12

Corporation de Montréal.

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

AUX ENTREPRENEURS

DES Soumissions cachetées adressées au Soussigné, et endossées sur l'enveloppe : " SOUMISSIONS POUR NETTOYER, etc, " seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité jusqu'à

JEUDI, LE 6 AVRIL PROCHAIN

A QUATRE heures de l'APRES-MIDI, pour balayer et nettoyer les Rues de la Cité en conformité aux Spécifications et Cédules que l'on pourra voir au Bureau du Soussigné, après Mercredi, le 29 du courant.

Toutes les Soumissions devront être faites sur des Formules en blancs que l'on pourra se procurer à ce Bureau.

Le Comité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni même aucune des Soumissions.

P. MACQUISTEN, Inspecteur de la Cité,

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 27 mars 1865. 30

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal.

Cour Supérieure du Bas-Canada.

EX-PARTE DANS L'INSTANCE.

No. 199.

LE MAIRE, LES ECHEVINS ET LES CITOYENS DE LA CITE DE MONTREAL,

Requerants en Expropriation,

ET

LA RUE STE. CATHERINE,

ET

WILLIAM COX, CORDIER, DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL,

Propriétaire Exproprié.

EN conformité à l'ordre fait dans la présente instance, le DIX-SEPTIEME jour de MARS, mil huit cent soixante cinq, sur la Requête du dit William Cox, Avis Public est par le présent donné que les dits le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal ont, le Quatorzième de Février, mil huit cent soixante cinq, déposé au Greffe de cette cour la somme de cinq cent soixante cinq dollars et quatre-vingt-dix centins, du cours actuel de la Province du Canada, prix et compensation des immeubles acquis par les dits le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal du dit William Cox, par voie d'expropriation forcée et suivant le Statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir : " Un terrain borné en front par la rue " Fullam, en arrière par J. A. Gravel, d'un côté " (Nord-Ouest) par Louis Gauthier, et de l'autre " côté (Sud-Est) par François Chartrand, conte- " nant 43. 5-10 pieds en front, 43 pieds en ar- " rière et 222 ½ pieds dans les lignes Nord-Ouest " et Sud-Est, mesure anglaise, avec les bâtisses " ou portions de bâtisses dessus-érigées. "

Et il est ordonné que par un avis en langue Anglaise et Française à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers soient appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite cour, dans le dit district, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis.

Et au cas où sous tel délai il ne serait produit aucune opposition sur ces argents, et que le certificat du régistrateur qui doit être produit ne mentionnerait aucune hypothèque, le paiement pur et simple en sera fait au dit William Cox—déduction préalablement faite des frais de publication et du dit certificat du régistrateur.

Et au cas où dans les délais fixés, il serait produit au Greffe de la dite cour aucune opposition *afin de conserver* sur tel argent, alors et après la production et enfilure au Greffe de cette cour du dit certificat du régistrateur, il sera procédé par le Protonotaire de la dite cour à la distribution de tels deniers suivant la pratique de cette cour suivie pour la distribution de deniers provenant de décrets.

COFFIN ET PAPINEAU. P. C. S.

BUREAU DU PROTONOTAIRE, Montréal, 21 mars 1865. bfpts—29

VENTES A L'ENCAN

PAR BENNING ET BARSALOU.

VENTE DE SYNDICS.

GRANDE VENTE SANS RESERVE,

DE

BOTTES, SOULLIERS, CUIRS, MATERIAUX

MACHINES ET OUTILS.

QUI DEVRAIENT ATTIRER L'ATTENTION DES ACHETEURS DE LA VILLE ET DU PAYS EN GENERAL

LES soussignés ont reçu instruction de T. S. Brown, ecr., Syndic Officiel pour la succession de l'INSOLVABLE TURNBULL, BRODIE ET CIE, et WILLIAM McBAIN ET CIE., manufacturiers de Chaussures, de vendre sans réserve à leurs magasins, rue St.-François-Xavier, MERCREDI, le 5 AVRIL, et les jours suivants tout le FONDS DE MAGASIN de ses deux successions formant un assortiment complet de tous les articles requis dans cette ligne, et formant un tout de plusieurs centaines de caisses valant au-dessus de $80,000.

EFFETS MANUFACTURES :—

7000	paires de bottes et souilliers pour hom			
2000	do	do	do	enfants à âge mitoyen
7000	do	do	do	femmes
6000	do	do	do	filles
4000	do	do	do	enfants
1500	do	en feutre		

Comprenant chaussures à chevilles et à couture en vache, veau, peau de chèvre, sur grain, cuir patent, prunelle etc., dans les styles modernes de toute description stogas, à la napoléon, cobourgs, clamps, Wellington, bottes à la cavalier, Oxford, brogans Bankums, lacées sur le côté et sur le devant, balmorals, congress, baits, Alexandra, avec bouton, brodequin, princesse Alice, Janny Lind, victoria etc., etc.

MATERIAUX.—Pour $4000 à $5000 de chaussures taillées et plus ou moins finies en voie de confection.

CUIR—A semelle, à empeigne, fendu, veau, peau de buffle, surgrain, émaillées, patent, chèvre, mouton assorti.

GARNITURES—Bordures assorties, fil, soie prunelle, flanelle, *springs*, lacets, cannevas, braid boutons, papier sablé, etc.

MACHINES—A coudre, fil ciré, emporte-pièce, à border, à rouler, à fendre, à trancher, à poser les chevilles, à poser les œillets, à couper les semelles, etc.

OUTILS—Formes, *lasts*, moules, tire-pieds, outils à briser les chevilles, patrons, et en général tous les outils de cordonnier.

Garnitures de boutique, appareil à gaz,coffre de sûreté, machine, à copier, balances, pupitres, poeles, etc., etc.

—AUSSI,—

700 côtés de cuir à semelle, " Glasgow no. 7 caisses de doublores, *ducks*, etc.
4 do I. R. fournitures de chaussures.

Conditions libérales de crédit.

Vente chaque jour à DIX heures.

BENNING ET BARSALOU.

11 mars 1865. 24

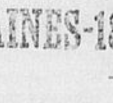

GRAINES-1865-GRAINES

DEVINS & BOLTON

ATTIRENT particulièrement l'Attention des Fermiers et des Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture sur leur assortiment de

GRAINES

pour ensemencer les Champs ou les Jardins, par Envoi spécial des meilleures Maisons en Europe, et à des

PRIX MODERES

Savoir :—

Betteraves,
Choux,
Choux-Fleurs,
Cocombres,
Laitues,
Melons,
Navets,
Oignons,
Raves,
Trèfle,
Sainfoin,
Mil, Lucerne, Herbes douces,
Etc., Etc., Etc.

DEVINS et BOLTON, PHARMACIENS,

Près le Palais de Justice, Montréal.

14 janvier. 148

EXPRESS DE VILLE

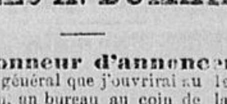

DE

CHARLES A. DUMAINE.

J'AI l'honneur d'annoncer au public en général que j'ouvrirai au 1er d'AVRIL prochain, un bureau au coin de la Place Jacques-Cartier et de la rue Notre-Dame, et que je me chargerai du transport de marchandises, etc., des magasins dans toutes les localités de la ville ou de la campagne, soit par petit paquet ou à la job, à des prix très réduits.

Les personnes qui déménagent feront bien de venir me voir, car j'ai des VOITURES A NOUVEAUX RESSORTS ET COUVERTES. J'entreprends aussi le transport de pianos et autres articles fragiles, aux prix les plus modérés. Ayant à mon service des hommes capables, je puis assurer l'efficacité du service. Bagage transporté des chemins de fer et vapeurs.

CHS. A. DUMAINE.

28 mars. jno—30

CROWE & LAPIERRE,
FORGERONS ET SERRURIERS,

No. 88 Ruelle de Fortifications,
PRÈS DE LA RUE ST.-PIERRE,
MONTRÉAL.

C. & L., sont prêts à exécuter toute commande dans leur ligne, tels que Coffre-forts, Portes en fer, Contrevents, Serrures, Clefs,

POSAGE DE CLOCHES,

Estampes de toutes sortes,
Tout ordre exécuté dans le plus court délai et à bon marché.
4 octobre. aa—107

FERRONNERIE ET POELES
ENSEIGNE DU MARTEAU
No. 112 RUE ST. PAUL,
COIN DE LA PLACE JACQUES-CARTIER.

POELES doubles de divers patrons et à deux fourneaux.
Poëles de Philadelphie, Prince de Galles, Poëles de cuisine pour bois et charbon de toute grandeur avec réservoir, etc.
Albanian Northern light, Poëles pour salon et passage, Poëles sourds, zinc, seau pour charbon, tuilleaux etc., avec un arsortiment de Ferronnerie.

G. LEPAGE.
21 mai aa—

GROVESTEEN & CIE.,
Manufacturers de Pianos.
499, BROADWAY,
NEW-YORK.

NOUS attirons l'attention du public et du commerce, sur nos PIANOS en BOIS de ROSE à 7 OCTAVES, Nouvelle Echelle, lesquels pour le volume et la pureté du ton sont sans rivaux parmi tous ceux offerts sur ce marché. Ils ont toutes les améliorations modernes, *grande action française, pédale à harpe, basse double force sur fer, etc.*, et chaque instrument étant fait sous la surintendance de Mr. J. H. Grovesteen, qui a une expérience pratique de plus de 30 ans, dans cette branche, *est pleinement garanti sous tous rapports.*

LE PIANO FORTE DE GROVESTEEN A REÇU LA PLUS HAUTE MENTION DE MÉRITE AU-DESSUS DE TOUS AUTRES, A LA CÉLÈBRE EXPOSITION UNIVERSELLE,

où l'on avait exposé des instruments des meilleurs facteurs de Londres, de Paris, de l'Allemagne, de Philadelphie, Baltimore, Boston et New-York; et aussi à l'*Institut Américain durant cinq années successives*; les médailles d'or et d'argent obtenues dans les deux occasions peuvent être vues à notre établissement.

Par l'introduction d'améliorations, nous fesons un piano encore plus parfait, et en manufacturant largement, tenant strictement au système de l'argent comptant, nous sommes en mesure d'offrir ces instruments à un prix qui écarte toute compétition.

PRIX.—No. 1, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose uni, $275.
No. 2, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose, charpente pesante $300.
No. 3, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose, style Louis XIV, $325. Termes: argent comptant, en fonds courant. Circulaires descriptives envoyées sans frais de port.
12 nov. aa—123

LE "PAYS"

JOURNAL

POLITIQUE,

LITTERAIRE

ET

COMMERCIAL

PUBLIÉ PAR

DORION ET CIE.,

No. 7, Rue Sainte-Therese, No. 7,

MONTRÉAL.

LE "PAYS" est publié à deux éditions: l'une tri-hebdomadaire à $4.00 par année, l'autre hebdomadaire à $2.00

On ne s'abonne pas pour moins de SIX MOIS L'abonnement est payable d'avance.

La partie commerciale est sous la direction d'une personne très-compétente. Les prix de tous les marchés en gros et en détail, de Montréal, de Toronto, de New-York et des principales villes des Etats-Unis, ainsi que les marchés anglais, lors de chaque arrivage, sont indiqués avec une exactitude à laquelle le public peut se fier.

Le cours de l'or, de l'argent, de l'échange sur New-York et sur Londres, la valeur des effets canadiens, anglais et américains, des actions de banque, enfin toutes les nouvelles commerciales ayant quelque importance, sont l'objet d'une attention spéciale.

La grande circulation du "PAYS" offre des avantages incontestables aux annonceurs, et la variété des informations qu'on y trouve lui assigne une place importante parmi les journaux français.

On y exécute aussi toute espèce d'impressions à bas prix, avec promptitude et ponctualité.

En vente à tous les DÉPOTS DE NOUVELLES

SOCIÉTÉ DE
CONSTRUCTION CANADIENNE
DE
MONTRÉAL.

Ouverture d'une Nouvelle Classe d'Action.

ACTIONS---$200.

VERSEMENS MENSUELS--$2.00

LE Livre de souscription, de la Nouvelle Classe d'Actions, de cette Société (CLASSE J) sera ouvert au Bureau de la Société, rue St. Vincent, à compter de ce jour.

Le premier versement sera exigible le 3 Avril prochain.

Les personnes désirant prendre des actions dans cette nouvelle classe, sont priées de le faire sans délai.

L. A. JETTE,
Sec.-Trés.

DÉPOTS.

A la demande de plusieurs Actionnaires, les Directeurs ont aussi décidé d'accepter des dépôts à 6 0/0.
Montréal, 14 mars 1865. am—25

A VENDRE
A DES
CONDITIONS LIBERALES

CINQ lots à bâtir de première classe, aussi un superbe COTTAGE de première classe, avec JARDIN D'HIVER, etc., etc., situé rue Durocher.
Pour les conditions, s'adresser à
J. E. GUILBAULT.
22nov. jno—128

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ
DE LA
CITE DE MONTREAL.

AVIS

M. E. HAUSSELMAN ayant résigné son office de collecteur de cette compagnie, M. CHARLES COTTE a été nommé pour le remplacer, et il est par les présentes autorisé à collecter tout ce qui est dû à la Compagnie et à en donner reçu.
Par ordre du Bureau.
GEO. ROBSON,
Secrétaire
10 janvier, 1865. 145

HUITRES
DE
Caraquette Bouctouche St.-Simon

LES soussignés viennent de recevoir, et auront constamment en mains durant la saison, le meilleur choix d'HUITRES des qualités ci-dessus, choisies par leur agent sur les lieux mêmes et expédiés ici presque journellement.

Aux Connaisseurs,

SHERRY, PORT et BRANDY la Sauce pour HUITRES par excellence.

POUR LES ESTOMACS PLUS DELICATS

VINS FRANÇAIS, BLANCS et ROUGES de toute qualité, livrés à domicile sans charge extra.
BRUNEAU, NADEAU ET CIE.,
Coin des rues Notre-Dame et Bonsecours.
25 octobre. 116

E. & H. T. ANTHONY & Cie.,
Manufacturers d'appareils photographiques,
EN GROS ET EN DETAIL.
501, BROADWAY, N. Y.

EN addition à notre principal commerce en matériaux photographiques, nous avons un dépot général de

Stereoscopes et vues Stereoscopiques,

dont nous avons un immense assortiment, comprenant des scènes de guerre, villes américaines et étrangères, paysages, groupes, statues, etc., etc. Aussi, stéréoscopes à rotation, pour exhibitions publiques ou privées. Notre catalogue sera expédié sur le reçu d'un timbre-poste.

Albums Photographiques.

Nous avons été les premiers à les introduire aux Etats-Unis, et nous en manufacturons une immense quantité de toutes sortes, de 50 cents à $50 chaque. Nos albums ont la réputation d'être supérieurs à tous autre pour la beauté et la durée. Il seront envoyés francs de port sur le reçu du prix.

☞Beaux albums faits à ordre.☜

CARTES PHOTOGRAPHES.

Notre Catalogue embrasse plus de CIMQ MILLE différents Portraits d'Américains distingués etc., et nous y ajoutons continuellement, viz:

100 Majors-Généraux	550 Hommes d'Etat.
200 Brig.-Généraux	130 Ministres
275 Colonels	125 Auteurs
190 Lieut.-Colonels	40 Artistes,
250 Autres Officiers	135 Acteurs
75 Officiers de Marine	50 Femmes Célèbres,

150 Portraits d'étrangers marquants.

3,000 Copies d'ouvrages d'Art,

y compris des reproductions des plus célèbres Gravures, Peintures, Statues etc., Catalogues envoyés sur le reçu d'un timbre-poste. Un ordre pour une douzaine de photographes d'après notre catalogue, sera rempli sur le reçu de **$1.80** et expédié par la malle, franc de port.

Les artistes en photographie et autres commandant des objets, voudront bien remettre 25/100 du montant avec leur ordre.

E. & H. T ANTHONEY & CO.
Manufacturers d'objets photographiques,
501 Broadway New-York.

☞ Les pris et la qualité de nos effets ne peuvent manquer de satisfaire.
12 nov. aa—123

AUX IMPRIMEURS.

LES propriétaires du Journal *Le Pays* offrent en vente tout le matériel qui servait à l'impression de leur feuille avant le renouvellement de leur fonds d'imprimerie. Une partie de ce matériel, le *long-primer*, est presque neuf, n'ayant servi que pendant le quart du temps qu'il aurait pu durer et l'œil de la lettre est clair et à toute l'élégance de coupe des caractères écossais.

Le *brevier*, qui servait à la composition des nouvelles est presque neuf, n'ayant servi que rarement. La fonte entière, comprenant les *italiques*, ne pèse qu'environ 200 livres et suffirait à la composition des annonces d'un journal de petite dimension.

Le *brevier*, qui servait à la composition des annonces, quoiqu'ayant servi pendant plus eurs années, peut encore être profitablement utilisé, on en disposera à raison de 14 cents la livre par quantités pas moindres de 200 livres jusqu'à 700 livres.

— AUSSI —

Colombelles, Filets maigres, gras-maigres, perlés, et parallèles, Galées, etc., etc.

Une grande variété de caractères de goût, dont plusieurs séries complètement neuves.

Tous ces caractères sont parfaitement bien empaquetés, et seront vendus pour argent comptant ou en échange de billets promissoires de première classe à échéances de 3 mois.

Le *long-primer* pourra être divisé en lots de 200 livres et au-dessus, mais pas moindres. La fonte complète excède 1200. Prix: 20 cents la livre.

Le *brevier* ne sera vendu qu'en un seul lot, 200 livres, à 22 cents.

On fournira les caractères de fantaisie suivant la quantité désirée par l'acheteur.

Pour plus amples détails s'adresser à M. l'administrateur du journal *Le Pays.*

AVIS.

UN Monsieur et une Dame mariés et sans enfant possédant l'anglais et le français, seraient disposés à prendre soin d'une MAISON qu'UN ou plusieurs MESSIEURS loueraient en commun. Ils pourraient se charger de tous les soins du Ménage, y compris couture, blanchissage, etc. S'adresser à ce bureau.
Montréal 22 mars 1865 29

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864.

LES créanciers du soussigné sont notifiés de s'assembler à son bureau, no. 164, rue St. Paul, Montréal, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à 10 HEURES A. M., dans le but de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic auquel il pourra faire une cession d'après l'acte ci-dessus.
ADOLPHUS BOURNE.
Montréal, 18 mars. bs—27

MEDECINES.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL
(en bouteilles d'une pinte.)

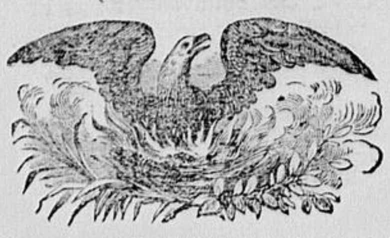

Le grand Purificateur du sang!

Particulièrement recommandé durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines par leurs secrétions dans la peau durant les mois d'hiver. Ce puissant détersif nettoie toutes les parties du système et devrait être pris tous les jours comme boisson diurétique par tous ceux qui sont malades ou qui veulent éloigner les maladies. C'est la seule véritable préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux parmi les maladies suivantes:

Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo, pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuse C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus sur et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille du Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre parcicule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et pour être en garde contre les contre-façons voyez si la signatures de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

☞DEVINS & BOLTON, près le Palais de Justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John F. Henry et Cie., Montréal.

La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamphough et Campbell, S. Gardner, J. A. Harte, A. G. Davidson, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les droguistes du monde.
22 mars 1864. H—AA—28

7 juillet 1864 aa—69

AMBROISIE DE REEVES
Originale, Véritable et Sûre.

AMBROISIE

Ambroisie de Reeves
Ambroisie de Reeves
Ambroisie de Reeves
Ambroisie de Reeves
Ambroisie de Reeves

La plus élégante préparation pour les cheveux.
Le plus sur restaurateur des cheveux.
Le plus étonnant préservateur des cheveux.

PROCUREZ VOUS UNE CIRCULAIRE

Contenant des affidavits et des certificats de Dames qui s'en sont servies depuis deux ou trois ans, at dont les cheveux ont maintenant quatre à cinq pieds de long.

Témoignage de Mad. Maxwell.

HOTEL ST. NICHOLAS.
New-York, 23 déc. 1862.

Sachant que l'Ambroisie de Reeves avait rendu une chevelure luxuriante à Mad. Lizzie Shepherd, deBrooklyn, N.-Y. Je fus portée à en faire usage. J'avais besoin de quelque chose pour mes cheveux, qui étaient courts et clairs. Je n'eus pas usé plus d'une demi-douzaine de bouteilles de cette préparation que je pus constater que mes cheveux *croissaient* en *longueur*, en *force* et en *beauté*. Une expérience d'environ deux ans m'a complètement réussi. Mes cheveux ont maintenant quatre pieds et dix pouces de longueur, et atteignent presque la terre lorsque je marche. J'ai permis à mon photographe de proclamer les mérites de L'AMBROISIE DE REEVES à la face de l'univers.

MDME WALLACE MAXWELL.

Cent certificats, venant de nos Dames et Messieurs les plus éminents, sont entre nos mains et sont visibles à notre bureau.

REFERENCES:

Mr. Judah Pierce,.......8 Erie Buildings, N.-Y.
Dr. E Stewar,...........575 Broadway, N.-Y.
Mr. Robert Haff,...... Metropolitan Bank, N.-Y.
William O. Crosby,.........299 Broadway, N.-Y.
Chs. Cabel, Esq., 35th st. and 8th Avenue, N.-Y
Benjamin F. Pettit......21 Coenties Slip, N.-Y.
Mrs. C. Fielder,..88th St. and Avenue A, N.-Y.
Mr. P. Brown, 163 Center Row, W. Wash Market.
Mrs. Mathilda Turner 86th Street Yorkville, N.-Y.
Rev. Mr. James..35th st. & Sixth Avenue, N.-Y.
M. Harrigan....901 West Houston Street, N.-Y.
Mrs. Dean..........Lea Avenue, Brooklyn, E. D.
Mrs. A. Kotthaus, 179 Graham Av. " E. D.
Mr. C. M. Stedwell....4th street " E. D.
Mr. H. K. Lockwood, 234 Graham Av " E. D.
Mrs. J. J. Bonnet.......42 4th Place, Brooklyn.
Mrs. Leister Field...Bedford Avenue, Brooklyn.
Mr. George W. Weart Taylor's Hotel, Jersey City.
Mrs. Beam....14 Crawford Street, Newark, N. J.
Mr. Wm. Carr, cor. Market & Brd. st. " N. J.
Mr. Warner Valentine..........Yonkers, N.-Y.
Miss Frank Haulenbeck........Kingston, N.-Y.
Hon. Joseph H. Merrick........Franklin, N.-Y.

Et 1,400 autres.

En vente chez tous les droguistes et les marchands d'articles de fantaisie.

PRINCIPAL DÉPOT,
No. 62, Fulton Street, New-York.
PRIX, 75 cents par bouteille.
11 février 1865. fm—12

MOLSON'S BANK.

LES actionnaires de la Banque Molson sont notifiés par le présent qu'un dividende de QUATRE PAR CENT sur le capital payé a été déclaré, AUJOURD'HUI, pour la moitié de l'année courante, et qu'il sera payable au Bureau de la Banque, dans cette ville, le ou après le PREMIER d'AVRIL prochain.

Le livre de transfert sera fermé depuis le 15 au 31 courant, y inclus ces deux derniers jours.

Par l'ordre du Bureau
WME. SACHE,
Caissier.
2 mars am—20

MEDECINES.

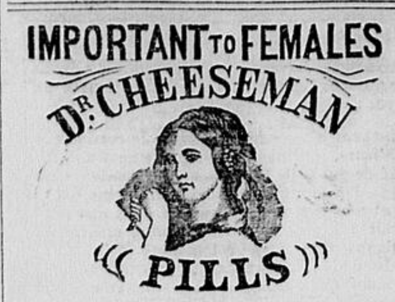

Important pour les Femmes.

PILULES.
DU
DR. CHEESEMAN.
PROCLAMATION.

AUX FEMMES MARIÉES OU NON.

Le plus ancien Regulateur.

IL n'y a qu'un seul et véritable *REMEDE* pour les *FILLES ou FEMMES* qui souffrent d'Irrégularités ou Obstructions de la Menstrue.

Ce remède a été reconnu depuis un grand nombre d'années. Ce sont les

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

que les Femmes peuvent prendre pour secourir la suppression des Maladies périodiques, qui, si elles sont gardées suivant les besoins de la nature, leur garantiront le plus de santé et de forces; et qui, si elles ne sont pas régulièrement expérimentées, produiront la douleur et la mort; et c'est le premier de tous les Remèdes pour les Femmes, les

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

CE BON VIEUX REMÈDE D'OR contre toutes les Obstructions, a été employé avec plaisir et avec profit pendant *vingt-cinq ans*, dans toutes les parties du monde civilisé. Son inventeur est un *VIEUX MEDECIN TRES-EXPERIMENTÉ*, que tout le monde connait et estime, et en qui tout le monde a confiance. Ce n'est pas un pernicieux *arrangement*, mais un *REMEDE SOUVERAIN.*

LES

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

n'ont amais failli, et des milliers de certificats constatant leur bon effet peuvent être trouvés dans toutes les parties du pays. Les propriétaires garantissent que

UNE BOITE

rétablira les fonctions naturelles mensuelles de toute *FEMME*, quelque soit sa condition et son âge. En un mot, les

Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme

qui ont été pendant un quart de siècle un remède populaire et sûr pour renouveler la Menstrue interrompue, sont tellement excellentes que les femmes en état de grossesse ne peuvent pas en faire usage parce qu'elles produiraient un *résultat funeste*. Mais elles ne peuvent faire aucun mal autrement.

LES

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme

sont la seule Médecine sur laquelle les *FEMMES MARIEES* et *NON-MARIEES* ont compté depuis plusieurs années et peuvent actuellement compter. *PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS!* Portez cette annonce à votre Droguiste, et dites-lui que vous voulez avoir la

Meilleur et la plus sure Medecine du monde pour les Femmes

laquelle est comprise dans les

Pilules du Dr Cheeseman pour la Femme.

Ces Pilules formant la meilleure Préparation qui ait jamais été inventée, avec un succès immédiat et persistant.

NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER!

Les Pilules du Dr. Cheeseman ont reçu et reçoivent encore aujourd'hui la sanction des médecins les plus éminents de l'Amérique.

☞*DIRECTIONS EXPLICITES* avec chaque Boite. Prix: *UN DOLLAR PAR BOITE.*

Les Pilules sont expédiées *par la Malle, promptement* sur l'envoi du prix, en fonds courant, aux Propriétaires.

En vente chez tous les Droguistes en général.
HUTCHINGS & HILLYER,
81, *Cedar Street, N.-Y.*
JOHN F. HENRY & CIE., Agents en Gros No. 30, rue St.-Paul, Montréal, C. E.
10 mars 1864 H—aa—cfps—23

Le Parfum par Excellence!!!
(Extrait de fleurs fraîchement cueillies.)

CELEBRE EAU DE FLORIDE
DE MURRAY & LANMAN

CE parfum exquis et préparé avec des fleurs tropicales fraîchement cueillies et d'une odeur suave. Son arôme est inépuisable; son effet sur la peau est des plus rafraîchissant; elle donne de la vigueur au corps et de l'élasticité à l'esprit principalement lorsqu'on en met un peu dans le bain. Elle apporte un soulagement immédiat dans les

Eblouissements, les Attaques Nerveuses, les Maux de Tête, la Débilité et les Attaques d'Hystérie.

Depuis 25 années ce parfum a toujours pris l'ascendant avec l'élite de la *fashion* sur les autres parfums, aux Indes occidentales, Cuba, au Mexique, dans l'Amérique Centrale et du Sud, et nous le recommandons avec confiance comme un article qui, pour la délicatesse de l'arôme n'a pas son égal. Cette eau fait aussi disparaître de la peau les

Gerçures, les Pustules, les Brulures du soleil, les Rousseurs et les Boutons.

C'est un parfum aussi délicieux que l'*Otto de roses*, et il donne au teint une fraîcheur et une transparence magnifiques. Mélangé à l'eau il fait un dentifrice excellent, il donne aux dents une blancheur éclatante. Il fait disparaître aussi la douleur et la raideur de la peau après la barbification.

CONTREFAÇON.—Soyez bien sur vos gardes contre les contrefaçons. Voyez si les noms de Murray et Lanman sont sur la bouteille et sur les enveloppes qui portent une vignette de fantaisie.

☞DEVINS et BOLTON, près le palais de justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John F. Henry et Cie., Montréal.

Agents pour Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, A. G. Davidson, K. Campbell et Cie., J. Gardner, J. A. Harte, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les Droguistes du monde.
22 mars 1864 H-aa-28

MEDECINES.

CÉLÈBRES
REMEDES AMERICAINS
CONNUS SOUS LE NOM DE
PRÉPARATIONS PURES
DE
HELMBOLD
OU
EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD
Extrait de Salsepareille de Helmbold
LOTION DE ROSE DE HELMBOLD

EXTRAIT FLUIDE COMPOSE
DE
BUCHU
FORTEMENT CONCENTRÉ,
Véritable Préparation de Helmbold.
REMÈDE SPÉCIFIQUE ET RADICAL

Pour les Maladies de la Vessie et des Poumons, pour la Gravelle et l'Hydropisie.

Ce médicament fortifie les organes de la digestion et soulage toutes les douleurs venant de maladies telles que la Pierre, Retention, etc. Il est excellent pour

Les hommes, les femmes et les enfants.

EXTRAIT DE BUCHU
DE HELMBOLD

Pour les faiblesses provenant d'excès commis à un jeune âge et qui sont reconnues par les symptômes suivants:

Paresse	Mains brûlantes
Perte de mémoire	Difficultés à respirer
Faiblesse nerveuse	Insomnies
Faiblesse de la vue	Douleurs aux reins
Lassitude générale	Rougeur de la peau
Eruptions sur le visage	Sécheresse de la peau

CETTE MEDECINE

détruit invariablement ces symptômes; mais s'ils ne sont pas combattus à temps, les conséquences de cette négligence se traduisent généralement par l'Impotence, l'Imbécilité et les attaques d'Epilepsie, qui sont souvent mortelles; l'Aliénation mentale, et par cette maladie terrible,

LA CONSOMPTION.

Beaucoup de gens connaissent la cause de leur misère, mais peu l'avouent.

La mort des milliers de personnes qui périssent par la consomption est une preuve terrible de cette assertion.

Quand la constitution est affaiblie de cette manière, il faut avoir recours à un remède qui fortifie et qui donne une vigueur nouvelle au système; et c'est cela qu'on obtient par l'*Extrait de Buchu de Helmbold.*

UN ESSAI CONVAINCRA LES PLUS INCRÉDULES.

FEMMES! FEMMES!!

Jeunes ou vieilles, célibataires, mariées ou qui ont l'intention de se marier.

Pour le plus grand nombre des affections dont souffre le sexe féminin, l'EXTRAIT DE BUCHU surpasse tout autre remède; par exemple, dans le chlorose ou retention, l'irrégularité ou la suppression entière des évacuations habituelles, la stérilité et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, on ne pourra trouver un remède plus efficace.

MALADIES SECRÈTES

Ne vous servez plus de baume, de mercure ni de médecines répugnantes pour des maladies désagréables et dangereuses.

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

guérit les maladies secrètes dans toutes leurs phases, à peu de frais, sans changement de régime et sans aucune incommodité.

Ce remède occasionne un fréquent besoin d'uriner, et par ce moyen détruit les obstructions et guérit les retrécissements de l'urètre qui causent de si grandes souffrances et que l'on voit si fréquemment dans ce genre de maladie.

Les milliers de personnes qui ont été les victimes des charlatans et qui ont payé des prix énormes pour être guéries en peu de temps, ont découvert qu'elles avaient été trompées. Avec l'aide des astringents les plus forts, le poison sèche dans le système, pour se montrer de nouveau plus tard, et souvent après le mariage

SERVEZ-VOUS
DE
L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Pour toutes les maladies et les affections des organes urinaires, le remède est effectif, quelle que soit la cause de la maladie et le point où elle soit arrivée.

Les maladies de ces organes demandent l'aide d'un dépuratif. L'Extrait de Buchu de Helmbold est le meilleur dépuratif connu. Ce médicament aura toujours l'effet désiré dans chaque affection pour laquelle il est recommandé.

SANG! SANG! SANG!
Extrait Fluide de Salsepareille composé
FORTEMENT CONCENTRÉ
DE HELMBOLD

SYPHILIS

Ceci est une affection du sang qui attaque les organes sexuels, l'intérieur du nez, des oreilles, de la gorge, etc., et apparait sous la forme d'ulcères. L'Extrait de Salsepareille de Helmbold purifie le sang et donne à la peau un teint frais et animé. Comme l'Extrait est préparé spécialement pour ce genre de maladie, ses qualités sont plus efficaces que celles de toute autre préparation de salsepareille.

LA LOTION DE ROSE
DE HELMBOLD.

Est une application excellente dans les maladies d'une nature syphilitique. Elle est recommandée comme injection dans les affections des organes urinaires venant d'excès. Des certificats du caractère le plus respectable accompagnent toujours les préparations.

CERTIFICATS DE CURES

en notre possession depuis huit à vingt ans et signés de noms célèbres dans les annales de la science.

Pour les vertus médicales

BUCHU

voyez Dispensaire des Etats-Unis es ouvrages importants du professeur Dewees sur la pratique de la médecine; les remarques du célèbre docteur Physick, de Philadelphie. Voyez également les remarques du docteur Ephrim McDowell, médecin renommé et membre du collège royal des chirurgiens, Irlande, publiée dans les 'Transactions du "King and Queen Journal," voyez la "Medico-Chirurgical Review," publiée par Benjamin Traquers, membre du collège royal des chirurgiens. Voyez enfin la plupart des derniers ouvrages importants sur la médecine en général.

EXTRAIT DE BUCHU.— $1 par bouteille, ou six pour $5.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.— $1 par bouteille, ou six pour $5.

LOTION DES ROSES.— 50 cents par bouteille, ou six pour $2.50.

Une demi douzaine de chaque pour $12 suffira pour guérir les cas les plus obstinés, si les prescriptions sont suivies à la lettre.

Tous les médicaments, enveloppés et protégés contre toute espèce d'indiscrétion, sont délivrés avec le plus grand soin aux adresses indiquées par les clients.

MEDECINES.

AFFIDAVIT.

Comparu en personne devant moi, Alderman de la ville de Philadelphie, H. T. Helmbold, lequel a déclaré sous serment que ses préparations ne contiennent ni narcotiques, ni mercure, ni aucune autre drogue pouvant porter atteinte à la santé, mais qu'elles sont seulement composées de matières végétales.

H. T. HELMBOLD,

Attesté et signé devant moi, aujourd'hui, le 23 novembre 1854.
WM. P. HIBBARD, Alderman,
9th. street, Philadelphie.

Pour information d'une nature particulière, s'adresser à
WM. T. HELMBOLD, Chimist,
Dépôt, 104, South 10 street.
Below Chesnut, Phila.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS ET DES MARCHANDS SANS PRINCIPES

qui cherchent à écouler leurs "propres articles" et ceux "des autres," grâce à la réputation obtenue par les véritables préparations de Helmbold.

Véritable Extrait de Buchu de Helmbold.
" " de Salsepareille "
" Lotion de Roses "

Ayez soin de demander "Helmbold's Preparation." N'en prenez pas d'autre. Vendues par tous les Pharmaciens.

Pour éviter toute fourberie et tout danger, gardez cette annonce et envoyez au Dépôt à Philadelphie.
Montréal 10 mars 1864. H—AA—23

ASSURANCE.

La Compagnie d'Assurance
ET DE
PLACEMENT DES CITOYENS
DE MONTREAL.

Capital autorisé....................$2,000,000
Capital souscrit........................400,000

DIRECTEURS:

MM. EDWIN ATWATER, Président,
THOMAS WATSON,
E. M. HOPKINS,
ADOLPHE ROY,
JOHN PRATT,
JOHN G. McKENZIE
ANDREW ALLAN.

Solliciteur,—HON. JOHN J. C. ABBOTT, C. R.
Banquiers,—LA BANQUE DES MARCHANDS.

BUREAU:

MM. LAMBE & TUGGEY,
UNION BUILDINGS, 3
Rue St. François Xavier.

LA Compagnie d'Assurance et DE PLACEMENT DES CITOYENS est maintenant organisée et prête à prendre le risque des propriétés susceptibles d'être assurées en cette ville à portée de l'Aqueduc, au taux d'assurance le plus bas.

La Compagnie est maintenant prête à émaner des polices garantissant la fidélité des employés.

WM. B. LAMBE,
Gérant.

WM. SALTER,
LOUIS BOURGEAU,
Inspecteurs.
14 janvier 1865. aa—148

A. C. AMARY,
NOUVEL
Etablissement de Teinture
ET FABRICANT DE
Plumes de Fantaisie, Vautour et Autruche.

139, rue Craig, coin de la rue St.-Urbain,
On se charge du dégraissage des
VELOURS, SOIRIES, ETC.,
Seul ÉTABLISSEMENT PARISIEN à Montréal
PRIX MODERES,
3 septembre. 94

ENTREPOT DE POELES
302 ET 304, RUE ST.-PAUL.

ON reçoit maintenant: POELES pour COULOIRS, *Morning Glory Albanan, Violet, Gaz Burner.*
POELES de CUISINE: *Iron Duke, Duchess, Empire State, Companion*, célèbres Poëles de P. P. STEWART, pour bois ou charbon.
FOURNAISES.—Imitation de Poëles russes.
Célèbres Poëles Sourds, Tuyaux de Poële
A DES PRIX TRES REDUITS.
GEO. HAGAR & CIE.

☞On recevra dans quelques jours le *Northern Light Gaz Burner*, fabriqué par celui qui a obtenu le brevet à Troy. En conséquence de l'escompte sur l'argent américain, ils seront vendus à des Prix extrêmement REDUITS.
17 avril '864. aa—129

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864.
DANS L'AFFAIRE DE JAMES CHARLTON
Insolvable.

LES créanciers de l'Insolvable sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets d'après l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, d'ici à deux mois de cette date, leur réclamations spécifiant les garanties qu'il ont en mains, s'ils en ont, et la valeur de ces sécurités, et s'ils n'en ont pas, déclarant le fait: le tout sous serment avec les titres à l'appui de telles réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
24 mars 1865. bs—30

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864.
DANS L'AFFAIRE DE ROBERT TAYLOR ROUTH
Insolvable.

LES créanciers de l'Insolvable, sont notifiés de s'assembler à mon Bureau, No. 6, à LA BOURSE, Rue St.-Sacrement, en la cité de Montréal, MARDI, le 11ème jour d'AVRIL 1865, à TROIS HEURES P. M., pour l'examen et l'arrangement général des affaires du dit Insolvable.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 24 mars. bs—30

POELES! POELES! POELES!
AU
DEPOT CANADIEN DE POELES
75, GRANDE RUE ST.-JACQUFS

Poëles de Cuisine
Steward
Morning & Evening Star
Charter Oak
Empire State
Nuggett
Queen City
Sunbeam, etc., etc., etc

POELES POUR CHAUFFAGE

Northern Light, 5 grandeurs
Albanian
Mammoth
Cupid
Cylinder
Nubian
Etc., Etc.

J. G. BEARD ET CIE,
75, Grande rue St.-Jacques
2 novembre fm—119

Charbon! Charbon! Charbon

Lehigh
Lackawana
Pittston
Scranton
Antharcite Oallois
Newcastle pour Grilles
Sydney
Ecossais
A Vapeur
Pour Forgerons
Coke Anglais
Etc., Etc

J. G. BEARD ET CIE.,
Coin des rues McGill et Willington.

P. S.—Les commandes laissées aux magasins de Poëles, 75 Grande rue St.-Jacques, seront promptement exécutées.
2 novembre fm—119

JARDIN VICTORIA.
GLACIARUM EN PLEIN AIR.

LE soussigné, propriétaire du JARDIN VICTORIA, prend la liberté d'informer ses nombreux patrons et le public en général, qu'il a inondé pour la présente saison du patinage, un MAGNIFIQUE GLACIARUM EN PLEIN AIR, de trois cents pieds sur cent. Si on lui accorde un encouragement suffisant, il en fera aussi un autre de trois cents sur cent cinquante pieds.

Ses conditions sont des plus libérales, et les Règlements de la nature la plus sévère, afin de donner toutes les garanties de décorum, d'ordre et de comfort possible.

Un petit Cercle de cent soixante-seize pieds sur quatre-vingt-dix a aussi été inondé sur le terrain du jeu de palet, pour l'usage particulier des Enfants et des Dames qui voudront patiner privément.

Les antichambres sont bien chauffées et rien n'est épargné pour donner tout le comfort possible aux patrons.

S'adresser à
J. B. BRONSDON,
Jardin Victoria.

N. B.—Une liste est aussi déposée au dépôt de journaux de Dalton, coin des rues Craig et St.-Laurent, où l'on peut se procurer toutes les informations requises.

CONDITIONS:

BILLETS DE FAMILLES (non transférables) $6.00		
UNE DAME ET UN MONSIEUR	do	$4.00
UN BILLET	do	$3.00
BILLET D'UNE FOIS	do	$0.10

BILLETS de souscription invariablement payables d'avance.

On trouvera aussi sur le terrain de magnifiques places pour aller à la raquette et aussi une magnifique côte longue de 200 verges pour traineaux indiens.
Montréal, 20 déc. 1864. jno—138

Dr. PEREAULT.
No. 2, Rue Perrault,
(AU BAS DU CHAMP DE MARS.)

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir de Paris, du Dr. Lamireau, son traitement sur les maladies secrètes syphilitiques et en fera part à tous ceux qui désireront le consulter, gratis.

BANDE
ANTI-RHUMATISMALE

Toujours en vente chez Lamplough et Campbell, Devins et Bolton, pharmaciens, rue Notre-Dame.
21 janvier 1865 aa—3

Magnifique Propriété à vendre à la Cote St. Antoine.

UNE terre contenant au-delà de quatre vingt dix arpents de terre en superficie, et une carrière inépuisable, située à la Côte St. Antoine, a environ cinq arpents de la barrière des chemins de péage, dans le voisinage des ci-devant résidences de l'hon. John Young et de M. Wm. H. Bréhaut.

A cause de sa proximité à la ville, cette terre pourrait être divisée en lots à bâtir pour villas.

S'adresser à
A. BRUNET, Avocat,
26, Petite rue St. Jacques
9 mars am—23